

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

COMPÉTITIVITÉ ET
DURABILITÉ DE
L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE, DE
LA FORÊT, DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE



Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

PROGRAMME 149

COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	10
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	34
Opérateurs	73

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET

Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Le programme 149 contribue à la « Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ». Ce programme vise à intervenir en synergie avec les fonds européens (FEADER, FEAMP) pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

Au total, le programme 149 s'articule autour des huit actions suivantes :

- 1 - l'adaptation des filières à l'évolution des marchés, en encourageant leur adaptation aux attentes du marché, notamment dans le domaine qualitatif ;
- 2 - la gestion des crises et des aléas de la production, en particulier les aléas d'ordres climatique et économique ;
- 3 - l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, en renforçant la politique de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- 4 - la gestion équilibrée et durable des territoires, notamment par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien accru au maintien de l'activité dans les zones difficiles ;
- 5 - la protection sociale afin d'alléger les charges sociales des entreprises et d'améliorer ainsi leur rentabilité ;
- 6 - la gestion durable de la forêt en améliorant la compétitivité des filières bois et la préservation des ressources forestières ;
- 7 - les moyens de mise en œuvre des politiques publiques et de gestion des interventions, dans un souci de meilleure efficacité et de meilleur service pour l'utilisateur. Ces moyens sont affectés au financement des opérateurs pour la mise en œuvre des dispositifs dont ils ont la responsabilité ;
- 8 - la gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

En 2019, pour la seconde année consécutive, le programme 149 n'a pas fait l'objet d'ouverture de crédits en LFR. En effet, la provision pour aléas, dotée en 2019 de 200 M€, a permis de faire face aux dépenses importantes de calamités agricoles liées aux sécheresses 2018 et 2019, ainsi qu'aux refus d'apurement communautaire limités à 125 M€ en 2019. L'année 2019 a également permis de confirmer le retour à la normale du calendrier de paiement des aides de la PAC, y compris les aides à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), pour lesquels les paiements de la campagne 2018 ont pu débuter en mars 2019 comme prévu. Au total, 444 M€ (Etat et FEADER) ont été versés à 71 000 bénéficiaires sur cette campagne en 2019.

Synthèse des objectifs et indicateurs de performance

La performance du programme 149 est notamment évaluée au travers de son objectif qui consiste à « Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières », sur la base de 2 indicateurs de mission que sont « la part de concours publics à l'agriculture » et la « part des surfaces cultivées en agriculture biologique ».

En 2019, les résultats des indicateurs évoluent positivement vers les cibles définies dans le PAP 2019 :

- l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » rend compte de l'impact des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement l'impact des aides publiques dans la richesse

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | BILAN STRATÉGIQUE

créée par les exploitations agricoles. Depuis 2015, les résultats de l'indicateur diminuent régulièrement (26,63% en 2019 contre 25 % en 2018, 28,5 % en 2017 et 30,74 % en 2016), en raison d'une hausse soutenue de la valeur ajoutée et de l'EBE (1,33% en moyenne par an) et d'une baisse du montant des concours publics (-2,8 % par an). En 2019, pour la première fois en 5 ans la tendance s'inverse et les résultats de l'indicateur repartent légèrement à la hausse du fait d'un léger affaissement des résultats d'exploitation de la branche agricole (-5,8 % pour la valeur ajoutée) combiné à une réduction des concours publiques (-0,8%).

- Sur le plan de la performance environnementale, « la part des superficies conduites en agriculture biologique » continue de progresser au rythme moyen de 14,5 % par an depuis 2012. Fin 2018, plus de 2 millions d'hectares étaient cultivés en bio soit 7,55 % de la surface agricole utile totale contre 6,5 % en 2017 et 3,82% en 2012. En 2019, si les résultats ne sont pas encore connus de manière définitive, la dynamique constatée en 2018 s'est prolongée. En parallèle, la part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représentait 9,5 % en 2018 (+20,5% par rapport à 2017). De manière générale, l'évolution positive des surfaces bio découle des aides en faveur de la conversion de l'agriculture biologique gérées au sein du 2ème pilier de la PAC par les Régions.

Parallèlement, concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs, le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA mise en place en 2017, a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation. Elle s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires permettant une participation positive au renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018 et 4 990 en 2019). En 2019, le nombre d'installations des jeunes agriculteurs s'est stabilisé, entraînant une légère baisse de la valeur de l'indicateur « poids de l'installation aidée » (52,1% en 2019 contre 52,3% en 2018) du fait de la hausse du nombre d'affiliations à la MSA sur la même période. La quasi-totalité (98%) des exploitations aidées sont toujours en activité au bout de 5 ans.

Enfin, le secteur forestier évolue favorablement dans un marché hautement concurrentiel. La proportion de prélèvement du bois sur la production biologique augmente au-delà même des objectifs du programme national des forêts et bois (PNFB) (53,8 % estimé en 2019 contre 52,9 % en 2018 pour une cible de 53 % prévue en 2020).

Contribution au Grand plan d'investissement :

S'inscrivant dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022 présenté par le Premier ministre fin 2017, le volet agricole du GPI est l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il accompagne les initiatives qui permettront d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire.

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'un financement par le programme 149 en 2019 :

Sur le volet agricole :

- l'accélérateur PME aval agricole, mis en œuvre par Bpifrance, lancé en 2018 a bénéficié d'un financement complémentaire en 2019 à hauteur de 684 k€ en AE et 670 k€ en CP pour financer une nouvelle promotion ;

- le Fonds avenir Bio a été financé à hauteur de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP ;

- l'appel à projet en faveur de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, mis en œuvre par FranceAgriMer, a mobilisé 3,6 M€ en AE=CP en 2019 ;

- l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI), a mobilisé une enveloppe de 41 M€ en AE=CP pour financer les deux premières tranches de la convention financière, ainsi que les frais de gestion ;

- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), a été doté en 2019 d'environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP ;

- la sous-action MAEC-Bio du programme a été exécutée à hauteur de 57 M€ en AE et 97 M€ en CP ;

Sur le volet forestier :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières a mobilisé une enveloppe totale de 10M€, un peu plus de 7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP de crédits du programme 149, auxquels s'ajoutent des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB) ;

- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants de filière Bois a mobilisé 1 M€ en AE=CP ;

- une première promotion de l'Accélérateur de PME pour la filière forêt-bois a été financée, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois, qui s'inscrit également dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel pour relancer cette filière. Au total, ces deux outils ont mobilisés environ 1,9 M€ en AE et 540 k€ en CP.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-21-02 - IAA	Accélérateur PME	684 000	670 000
149-21-06 Fonds avenir Bio	Fonds avenir Bio	8 000 000	4 000 000
149-21-08 Intervention filières	Appels à projet filières	3 600 000	3 600 000
149-23-08 Modernisation des exploitations agricoles	INAF – fonds BEI	41 000 000	41 000 000
	PCAE	49 916 332	63 270 000
149-24-08 MAEC et AB	Mesures agro-environnementales et climatiques et aides à l'AB	56 687 570	97 077 886
149-26-12 – Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB	Desserte forestière	7 168 000	5 280 000
	Fonds de prêts innovants	1 000 000	1 000 000
	AMI+ accélérateur forêt-bois	1 920 370	543 116
Total GPI		169 976 272	216 441 002

Au final, ce sont donc 170 M€ en AE et 216 M€ en CP du programme 149 qui ont été consacrés en 2019 au financement du GPI.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

INDICATEUR 1.1

Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | BILAN STRATÉGIQUE

INDICATEUR 1.2	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)
INDICATEUR 1.3	Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole
INDICATEUR 1.4	Récolte de bois rapportée à la production biologique
OBJECTIF 2	Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir
INDICATEUR 2.1	Poids de l'installation aidée
INDICATEUR 2.2	Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC
INDICATEUR 2.3	Part des surfaces forestières gérées de façon durable
INDICATEUR 2.4	Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC
OBJECTIF 3	Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques
INDICATEUR 3.1	Coût de gestion des aides PAC
OBJECTIF 4	Mieux contrôler les activités de pêche
INDICATEUR 4.1	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

INDICATEUR 1.1 mission

Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	28,5	27,76	28,24	25	26,63	27,45

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : l'excédent brut d'exploitation ou EBE évalue la rentabilité d'une entreprise générée uniquement par son activité opérationnelle, indépendamment de ses politiques d'investissements et de financements.

L'indicateur Concours publics / EBE rend compte de l'impact des politiques publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole et accessoirement de l'impact des exonérations de charges sociales (TODE) dans le résultat financier de l'entreprise.

Mode de calcul : l'indicateur rapporte les concours publics aux exploitations agricoles sur l'excédent brut d'exploitation réalisé par les exploitations agricoles au cours de l'année N.

Numérateur : montant des concours publics MAA et européens (FEAGA et FEADER)

Il s'agit de la somme des paiements uniques c'est-à-dire paiement de base, paiement vert, indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), autres aides agri-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, aides aux éleveurs, aides aux producteurs de fruits et légumes, aides aux viticulteurs, agriculteurs en difficulté, indemnités au titre des calamités agricoles, indemnités pour dégâts de gibier, autres subventions d'exploitation, prises en charge d'intérêt, bonifications d'intérêt.

Dénominateur : l'EBE est égal à :

- + Valeur ajoutée brute au coût de production (=production vendue (70) – consommations intermédiaires (601))
- + Subventions d'exploitation (*compte 74*)
- Impôts, taxes et versements assimilés (*compte 63*)
- Charges de personnel (salaires + cotisations sociales à la charge de l'employeur) (*compte 64*).

Quelques définitions

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée au coût des facteurs prend en compte les impôts sur la production et subventions d'exploitation.

Le résultat de la branche agricole (EBE) est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives.

Source des données : Agreste : commission cours des comptes de l'agriculture (le compte prévisionnel de l'agriculture de l'année N et N-1).

INSEE : estimation de l'emploi localisé et traitement du service de la statistique et de la prospective

Les subventions d'exploitation sont en millions d'euros. Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus) ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

INDICATEUR 1.2 mission**Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	6,6	7,5 (provisoire)	8,8	9,9	NC	10,4

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utile (SAU).

Compte tenu du calendrier de disponibilité des données statistiques, la valeur de la SAU retenue au dénominateur est celle de l'année N-1. La valeur de la surface cultivée en agriculture biologique est, quant à elle, une estimation provisoire pour l'année N.

Source des données : les données du numérateur sont élaborées par l'Agence bio sur la base des notifications de surfaces transmises par les agriculteurs en application de la réglementation européenne. Les données du dénominateur sont issues des statistiques produites par le service de statistique et de la prospective (SSP) du MAA.

INDICATEUR 1.3**Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole	%	-1,5	-1,5% (provisoire)	0,3	+0,3	NC	0,5
Evolution du nombre d'entreprises exportatrices	%	+0,2	+0,5% (provisoire)	0,6	+0,6	NC	0,8

Commentaires techniques

Mode de calcul : L'indicateur est un pourcentage d'évolution entre N-1 et N des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sourcés et le machinisme agricole dans le monde et dans l'UE.

Le nombre d'entreprises exportatrices correspond aux « unités légales » exportatrices : un code SIREN est attribué par l'INSEE pour chaque unité légale (à savoir une entreprise peut avoir plusieurs unités légales).

Construction de l'indicateur : L'indicateur traduit l'évolution des parts de marché des entreprises françaises à l'international qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est commun au ministère de l'économie et des finances et au MAA. L'interprétation des résultats de cet indicateur se fait dans la durée compte tenu des rythmes longs caractérisant le temps de retour des politiques mises en œuvre. Cet indicateur permet également des comparaisons entre États membres de l'UE.

Source des données : Les données sont issues de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du MAA

INDICATEUR 1.4**Récolte de bois rapportée à la production biologique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Récolte de bois rapportée à la production biologique	%	49,6	52,2	50	52,5	53,8 (provisoire)	53
Volume de bois sciés	%	8	8,3	8,5	8,5	8,5 (provisoire)	8,7

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le volume des prélèvements de bois effectués dans la forêt française métropolitaine sur le volume de bois produit biologiquement par la forêt française métropolitaine.

La récolte prélevée et la production biologique globale sont mesurées chaque année par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), chargé de l'inventaire forestier. Il s'agit de moyennes calculées à partir des données d'inventaire sur cinq années glissantes. Ainsi, la valeur de l'année N correspond à la moyenne des données recueillies entre N-5 et N-1.

Construction de l'indicateur : l'indicateur « Récolte de bois rapportée à la production biologique » traduit l'évolution de la récolte qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est mesuré par l'IGN et renseigne sur la récolte non commercialisée contrairement aux données fournies par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) qui se limitent aux seuls bois commercialisés. Les évolutions de cet indicateur sont lissées sur cinq ans, période qui correspond au temps de retour des politiques mises en œuvre en forêt, compte tenu des rythmes longs caractérisant la gestion sylvicole.

Source des données : IGN

Les données de base sont collectées et traitées par l'IGN lors de l'inventaire forestier national. Les agents de l'IGN se déplacent sur l'ensemble du territoire français et collectent un grand nombre d'informations sur chacune des parcelles forestières visitées. Les données statistiques sont retraitées par les services de l'IGN. Et parmi ces données figurent notamment la production biologique de la forêt (le volume produit naturellement chaque année) et les prélèvements de bois effectués (le volume récolté par les acteurs de la filière).

ANALYSE DES RÉSULTATS

« **Combiner la performance économique, et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières** », est un objectif majeur des politiques publiques en faveur de la compétitivité des entreprises agricoles et forestières. D'importants moyens techniques et financiers mobilisés dans le cadre de la PAC et des programmes nationaux concourent à l'atteinte de cet objectif.

Concernant la compétitivité des entreprises agricoles et forestières : la « **part des concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles** » diminue régulièrement depuis 2015, suite à la hausse continue des résultats d'exploitation de la branche agricole (+1,33 % par an en EBE) et au recul simultané du montant des concours publics (-2,8 % par an).

En 2019, la tendance s'inverse, pour la première fois en 5 ans, et les résultats de l'indicateur repartent à la hausse par rapport à 2018 (26,63% en 2019 contre 25 % (en 2018), malgré la réduction des subventions d'exploitations de 0,8 % par rapport 2018 et en raison de la baisse plus conséquente des résultats d'activités de la branche agricole (-5,6 % pour la valeur ajoutée). Cette évolution s'explique par les facteurs suivants :

- Les subventions d'exploitation en France métropolitaine se sont réduites de 61 millions d'euros en un an passant de 7,89 milliards d'euros à 7,83 milliards d'euros. Le double effet lié à la baisse du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 1 % entre 2017 et 2018, différée en 2019 et la conversion du CICE en allègement de charges salariales avec effet immédiat au 1er janvier 2019 explique cette évolution.

- Sur la même période les résultats d'exploitation de la branche agricole faiblissent : la valeur ajoutée brute recule (-5,6 %) ainsi que l'EBE, sous l'effet combiné d'une baisse de la production en valeur (après deux années de croissance dynamique : + 3,8 % en 2017, + 5,7 % en 2018) et d'un accroissement des coûts de consommation intermédiaires (+ 0,7 % en moyenne). Les prix des engrais et amendements se sont accélérés (+ 9,4 % en 2019 après + 0,2 % en 2018) tandis que ceux de l'énergie et des lubrifiants ont décliné en 2019, après avoir augmenté en 2018.

Les superficies bio progressent favorablement suivant les objectifs fixés par le « plan ambition bio 2022 ». Les résultats définitifs 2019 de l'indicateur « **part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la SAU** » ne sont pas encore connus. Toutefois, la progression de l'indicateur en 2019 devrait suivre la même dynamique qu'en 2018, en cohérence avec l'objectif de 15 % de la SAU en 2022. La part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représentait 9,5 % en 2018, elle devrait également continuer sa progression linéaire en 2019.

L'ensemble des moyens alloués dans le cadre du programme 149 et de la PAC contribuent à l'augmentation des superficies cultivées en bio, tirée par la consommation de produits bio en constante progression.

Au niveau international, les résultats définitifs 2019 des indicateurs seront connus à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Le rebond de la **part de marché mondiale de la France** observé en 2018 (+2.3% contre -1,7 % en 2017 après deux années de forte dégradation) provient surtout des exportations de céréales compensant la baisse en 2017 due à la mauvaise récolte 2016 et, dans une moindre mesure, de la hausse des exportations d'animaux vivants et du sucre.

Le résultat de l'année 2019, moins perturbé par des variations conjoncturelles d'offre de produits primaires agricoles, devrait être un reflet plus exact de la capacité exportatrice des entreprises agricoles et agroalimentaires françaises à se positionner sur les marchés de l'UE et des pays tiers. Parallèlement, le nombre d'entreprises exportatrices toutes tailles confondues continue d'augmenter.

Depuis 2017, le MAA met en œuvre un « plan stratégique export 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés ». D'importants moyens techniques et financiers, portés par le budget de l'État (près de 11 M€ en 2019) et par celui de l'UE (20 M€ pour la France en 2019) soutiennent cette stratégie. Le MAA travaille en lien avec l'ensemble des opérateurs mobilisés sur les filières : Business France, Sopexa, FranceAgriMer, Agence Bio, Institut national de l'origine et de la qualité, Office national des forêts.

Enfin, le secteur forestier évolue favorablement dans un marché hautement concurrentiel. La proportion de prélèvement du bois sur la production biologique augmente au-delà même des objectifs du programme national des forêts et bois (PNFB) (53,8 % estimé en 2019 contre 52,9 % en 2018 pour une cible de 53 % prévue en 2020). Les résultats 2018 de l'indicateur ont, en effet, été corrigés à la hausse (52,9% contre 52,2 %) par rapport à leur estimation dans le RAP 2018, du fait des prélèvements annuels plus importants que prévus (+1,6Mm3), et d'une baisse de la production biologique brute (-0,8Mm3) due à une mortalité du bois importante.

Le « **volume de bois récolté rapporté à la production biologique** » en 2019 ne sera connu qu'à l'automne 2020. Cependant, les tendances d'évolution observées sur les 6 dernières années permettent d'estimer la production biologique à 91Mm3, et le prélèvement à 49Mm3 soit un taux de prélèvement de 53,8 % en hausse de 1 % par rapport aux objectifs définis dans le PNFB.

Les politiques publiques en faveur de la gestion forestière et les aides publiques d'accompagnement provenant du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), du FEADER et du Fonds chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) favorisent ainsi la mobilisation du bois en France.

OBJECTIF 2

Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1

Poids de l'installation aidée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Poids de l'installation aidée	%	50,25	52,3	ND	54	52,1	55
Taux de maintien des installations aidées	%	98,7	98,5	ND	98,2	98,2	98
Taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés)	%	92,1	90,1	ND	90,7	90,1	91

Commentaires techniques

2.1.1 : « poids de l'installation aidée »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées sur le nombre total d'installés de moins de 40 ans.

Construction de l'indicateur : l'indicateur permet de suivre sur la dynamique d'installation, l'importance de la politique des aides à l'installation. Le numérateur tient compte de nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2. Le chiffre des années N-1 et N se base sur des prévisions d'évolution réalisées par la mutualité sociale agricole (MSA). Le dénominateur correspond au nombre total d'installations de moins de 40 ans : cette donnée ne concernera que le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.

Sources de données : agence de services et de paiement (ASP – OSIRIS), caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

- Nombre d'installations aidées : cette donnée est extraite d'OSIRIS et concernera le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.
- Nombre total d'installations de moins de 40 ans : fichier MSA des nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation de moins de 40 ans. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2.

2.1.2 : « taux de maintien des installations aidées »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre total d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Construction de l'indicateur : le numérateur correspond à la différence entre le nombre total des installations aidées de moins de 5 ans et le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées (certificat de conformité de moins de 5 ans). Le dénominateur correspond au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans). L'augmentation de ce ratio permet de suivre l'amélioration de la politique d'accompagnement des installés aidés.

Source de données :

données extraites d'OSIRIS :

- Nombre de déchéances totales pour les installés depuis moins de 5 ans (c-a-d certificat de conformité de moins de 5 ans),
- Nombre de DJA accordées depuis moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans)

2.1.3 : « taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés) »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre total d'installations de moins de 5 ans (aidées et non aidées).

Construction de l'indicateur : le ratio taux de maintien des installés depuis moins de 5 ans permet de suivre la mise en place de la nouvelle politique d'accompagnement élargie à l'ensemble des porteurs de projets au nombre total d'installations de moins de 5 ans. Le numérateur correspond à la différence entre le nombre d'exploitations aidées de moins de 5 ans et le nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme chef d'exploitation (CE) depuis moins de 5 ans. Le dénominateur correspond au nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans. Les données 2018 portent sur les taux de maintien des installés entre 2013 et 2017. Les données 2018 de l'indicateur concernent les installés de 2013-2017

Sources de données : caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

données MSA correspondant

- Nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme CE depuis moins de 5 ans,
- Nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans.

INDICATEUR 2.2

Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	28,85	29,3	30	33,9	31,7	31,5

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Construction de l'indicateur : les zones défavorisées considérées correspondent aux zones dans lesquelles les exploitations peuvent bénéficier de l'Indemnité compensatoire aux handicaps naturels – ICHN (haute montagne, montagne, piémont, autre zone défavorisée).

Sources des données : ASP

INDICATEUR 2.3

Part des surfaces forestières gérées de façon durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des surfaces des forêts des collectivités aménagées	%	94,6	95,8	96	97	96,1	98
Nombre d'hectares supplémentaires de forêt privé sous document de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés	%	3,31	3,37	3,36	3,38	3,43	3,43
Nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD	ha	51 700	120000	130000		181 700	193 916 (cumulés)

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : cet indicateur se compose de 3 sous-indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, un sous-indicateur concerne les forêts des collectivités relevant du régime forestier et les deux autres sous-indicateurs concernent la forêt privée. Il permet de suivre l'aménagement des surfaces des forêts de collectivités et celui des forêts privés.

Sous-indicateurs 2.3.1 : part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier

Mode de calcul : le sous-indicateur rapporte la surface des forêts des collectivités relevant du régime forestier aménagées comptabilisée au 31 décembre de l'année à la surface totale des forêts concernées. Seules les surfaces des forêts de collectivités relevant du régime forestier seront prises en compte dans le calcul de cet indicateur. L'indicateur sur les forêts domaniales a été supprimé en raison de la proximité de ses résultats avec la cible de 100 %.

Les forêts des collectivités sont celles mentionnées au 2° volet de l'article L. 211-1 du code forestier. La surface des forêts des collectivités aménagées de l'année N est égale à la somme de la surface totale des forêts dotées d'un aménagement dont la période d'application englobe le 31/12/N et qui est approuvé ou en cours d'approbation par le préfet de région ou transmis au propriétaire pour accord ; de la surface des forêts dont l'adhésion à un règlement type de gestion (RTG) approuvé a été reconnue par le préfet de région, ou pour lesquelles la procédure d'adhésion à un RTG approuvé a fait l'objet d'un envoi au propriétaire pour accord, au plus tard au 31/12/N ; et de la surface des forêts disposant d'un document de gestion durable (DGD) échu depuis 3 ans au plus à cette même date. La surface totale des forêts concernées est égale à celle des forêts des collectivités relevant du régime forestier au 31/12/N-1.

Sources des données : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), ONF.

Sous indicateurs 2.3.2 et 2.3.3 : les deux sous-indicateurs sont issus du COP (contrat d'objectif et de performance) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la période 2017-2021. Ils indiquent le nombre d'hectares de forêt privée faisant l'objet d'un DGD et qui sont donc gérés durablement.

Sous indicateur 2.3.2 : nombre d'hectares (cumulés) de forêt privée sous DGD agréés ou approuvés (plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) avec un objectif fixé de 30 000 hectares supplémentaires par an à partir de 2017.

Sources : Rapport d'activités du CNPF.

Sous indicateur 2.3.3 : nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD

Mode de calcul : nombre de visites intermédiaires relatives aux DGD programmées au cours d'une année chez les propriétaires forestiers qui peuvent impliquer la remise en gestion d'un certain nombre d'hectares de forêt (effectivité des DGD).

Sources : Rapport d'activités du CNPF.

INDICATEUR 2.4

Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	3	3,83	3,5	4	4,7	3,5

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles vise à accompagner les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce dispositif est décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux (PDRR) pour la période 2014-2020, dont les Régions sont autorités de gestion. Tous les PDRR sont désormais validés par la Commission européenne.

L'indicateur évalue la proportion des d'exploitations bénéficiaires de l'aide de l'Etat dans le cadre d'un PCAE (les 4 axes confondus) dans le total des exploitations

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires du PCAE sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Sources des données : ASP

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif « **investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir** » se traduit par le maintien de la population essentiellement agricole sur ces territoires. Plusieurs dispositifs cofinancés par la PAC, notamment l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des bâtiments d'élevage, l'ICHN et les dispositifs de gestion durables des forêts, permettent l'atteinte de cet objectif. Les résultats 2019 des indicateurs sont en majorité des estimations, ils progressent néanmoins vers les cibles fixées dans le cadre du projet annuel de performance 2019 (PAP).

Concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs, le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA « coût de reprise/modernisation important » mis en place en 2016 avec effet en 2017, a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation. Cette revalorisation s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires permettant une participation positive au renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018 et 4 990 en 2019).

A noter que l'ensemble de la série des résultats de l'indicateur a été recalculé afin de prendre en compte les données de contrôle disponibles sur la programmation 2007-2014.

En 2019 le nombre d'installation des jeunes agriculteurs se stabilise, entraînant une légère baisse de la valeur de l'indicateur « **poinds de l'installation aidée** » (52,1% en 2019 (prévu 54%) contre 52.3% en 2018) et ce malgré la hausse du nombre d'affiliations à la Mutualité sociale agricole (MSA) sur la même période.

Par ailleurs, les exploitations aidées continuent à se maintenir dans le temps. La quasi-totalité (98 %) des porteurs de projets aidés sont encore en activité au cours des 5 premières années suivant la date de leur installation, comparés à l'ensemble des exploitations installées dans la même période (90 % dans l'ensemble des installés, aidés et non aidés). Ces résultats sont toutefois à nuancer, leur évolution pourrait être impactée par une augmentation sensible du nombre de décisions de déchéances de la période concernée. De même, il est difficile de considérer que les résultats de ces derniers indicateurs soient liés en totalité à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à l'installation-transmission compte tenu du décalage temporel inhérent au calcul des indicateurs.

En zones défavorisées, le montant global des paiements de l'ICHN n'est pas encore stabilisé en 2019. Cependant « **le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre de demandeurs des aides PAC** » augmente (31,7 % en 2019 contre 29,3 % en 2018) mais reste légèrement en dessous des prévisions (33,9 %). Cela s'explique par le fait que tous les bénéficiaires de l'aide issus du nouveau zonage de 2019 ne maîtrisent pas encore les nouveaux critères d'attribution et que, par ailleurs, l'instruction de tous les dossiers n'est pas encore finalisée. Toutefois l'évolution de l'indicateur est conforme à l'objectif des politiques publiques de maintenir un grand nombre d'exploitations agricoles en zones défavorisées et de contenir ainsi leur érosion. De nombreuses revalorisations de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN) initiées par la PAC au cours de la programmation 2014-2020 ont eu pour effet une augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment l'intégration des éleveurs laitiers dans l'assiette de l'ICHN en 2016 et la nouvelle cartographie des zones défavorisées en 2019.

Parallèlement, « **le taux de pénétration des bénéficiaires de la mesure investissement (PCAE)** » est en hausse à 4,7 % en 2019 contre 3,83 % en 2018. Il dépend en partie des orientations stratégiques régionales pour le financement des projets du PCAE. A budget contraint une sélection trop stricte des dossiers éligibles peut toutefois décourager les porteurs de projets d'envergure, surtout si le montant d'aide par projet devient trop peu attractif.

Le PCAE constitue l'un des outils du volet agricole du GPI. Dans ce cadre, il est demandé aux régions de recentrer le dispositif autour d'enjeux prioritaires conformes aux objectifs du GPI, en particulier de cibler les subventions de l'État en priorité vers les projets de transformation globale des systèmes de production, dans un objectif d'amélioration de leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale (agroécologie, montée en gamme, etc.) et de réserver les financements publics, sur les investissements ayant le plus d'impact et pour lesquels l'intervention sous forme de subvention se justifie. Les investissements matériels répondant aux thématiques identifiées dans les Etats généraux de l'alimentation sont privilégiés, la qualité de l'air et la biosécurité particulièrement.

Quant à la gestion des forêts, les « **surfaces forestières gérées de façon durable** » augmentent conformément aux prévisions :

La « **part des surfaces des forêts de collectivité aménagées relevant du régime forestier** » atteint 96,1 % des surfaces gérées en 2019, et progresse vers la cible de 98 % fixée pour 2020, suivant l'objectif de gestion durable des forêts publiques fixé par le code forestier. L'extension du domaine d'emploi de l'aménagement synthétique suite à la modification des Orientations nationales d'aménagement et de gestion en décembre 2019, la mise en place par l'ONF depuis 2017 des règlements types de gestion (RTG) en forêts des collectivités et la formation des personnels à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques pour les inventaires et les descriptions de peuplements sont autant de leviers qui contribuent à faciliter la production des documents de gestion durable pour les forêts des collectivités.

En forêt privée, le « **nombre d'hectares cumulés de forêt privée sous documents de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés tels que les plans simples de gestion (PSG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les règlements types de gestion (RTG)** » progresse passant de 3,31 Mha en 2017 à 3,37 Mha en 2018 et 3,43 Mha en 2019, soit plus que la prévision initiale pour 2019 de 3,38 Mha. La trajectoire d'évolution est en phase

avec les cibles du contrat d'objectifs du CNPF. Cet indicateur synthétique intègre en effet plusieurs éléments soumis à des évolutions différentes : le tassement des RTG est largement compensé par un accroissement très net des PSG obligatoires et des PSG volontaires et une reprise des CBPS. L'effort constant du CNPF auprès des propriétaires forestiers porte ses fruits.

Quant au « nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD », la prévision était de 130 000 ha en 2019, conformément au rythme de progression de 40 000 ha/an prévu dans le COP. La réalisation en 2019 est de 181 700 ha, soit une augmentation de plus de 60 000 ha. Cet indicateur est en hausse dans toutes les régions, des enquêtes auprès des propriétaires forestiers montrent que les visites des techniciens de Centres régionaux de la propriété forestière sont suivies d'une reprise de gestion.

Les leviers d'action contribuant à la réussite des objectifs visés en forêt privée portent notamment sur le renouvellement et la transformation numérique des outils de communication, d'information et de formation à l'attention des propriétaires forestiers sur l'intérêt des DGD (Site laforetbouge.fr, vidéos en ligne, formations dédiées). En outre, les effets de la mise en place de la télétransmission des PSG en décembre 2018, dont le déploiement a été assuré en 2019, sont attendus à l'horizon 2020.

OBJECTIF 3

Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

INDICATEUR 3.1

Coût de gestion des aides PAC

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de mise en oeuvre des aides du 1er pilier et des aides surfaces du 2nd pilier / montant des soutiens 1er pilier et aides surfaces 2nd pilier reçus.	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	NC	2,8
Coût de mise en oeuvre des aides du 2nd pilier (hors aides surfaces) / montant des soutiens 2nd pilier (hors aides surfaces) reçus	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	NC	6,7

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le coût de mise en œuvre des aides du 1^{er} ou du 2nd pilier au montant des soutiens européens reçus pour le 1^{er} pilier ou des soutiens nationaux et européens reçus pour le 2nd pilier. En 2018, l'indicateur évolue avec un rattachement des aides surfaciques du 2nd pilier (MAEC, aides à l'agriculture biologique, ICHN) au 1^{er} pilier de la PAC, qui prend en compte leur mise en œuvre commune (même outil informatique, instruction et contrôles liés). Le sous-indicateur du 2nd pilier de la PAC se limite dorénavant aux dispositifs non surfaciques (DJA, modernisation des exploitations, assurance récolte, pastoralisme, mesures forestières).

Construction de l'indicateur : les données du numérateur sont issues de l'analyse des coûts par action. Elles correspondent à la somme des coûts (salaires, charges sociales des fonctionnaires ou contractuels, locaux, matériels, informatique, déplacements, vacations, etc.) supportés par le MAA et les organismes payeurs concernés par ces mesures, au titre des activités liées au paiement des aides. Ces données intègrent les frais financiers engendrés par le délai entre la date de versement des aides aux agriculteurs et celle de leur remboursement par le budget européen. Les données du dénominateur correspondent au montant des soutiens européens reçus pour le 1^{er} pilier et aux dépenses d'intervention agricoles nationales et européennes pour le 2nd pilier. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier l'évolution du coût de gestion supporté par l'État pour la mise en œuvre de la PAC, au regard du soutien direct apporté aux opérateurs économiques au travers du budget européen qui leur est consacré. Compte tenu de difficultés techniques de disponibilité de l'information, cet indicateur n'intègre pas les coûts des structures interministérielles ou relevant d'autres départements ministériels impliqués dans l'élaboration des aides (négociation européenne) et le contrôle externe de la gestion des mesures (Commission interministérielle de coordination des contrôles, douanes, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, etc.).

Sources des données : MAA (secrétariat général et direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)) et organismes payeurs (FranceAgriMer, ODEADOM et ASP).

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le renseignement de cet indicateur est rendu impossible depuis plusieurs années en raison des difficultés d'accès et de traitement aux données nécessaires au calcul, issues notamment de la fin de la comptabilité d'analyse des coûts qui permettait de ventiler entre ministères les dépenses de fonctionnement en services déconcentrés.

C'est pourquoi, en 2019, un groupe de travail a été mis en place au sein du ministère afin de résoudre ces difficultés, qui sont en train d'être levées. Néanmoins, ces travaux ne permettent pas encore la publication de résultats pour cet exercice du RAP 2019.

Ces résultats seront fournis lors du renseignement du PAP 2021.

OBJECTIF 4

Mieux contrôler les activités de pêche

INDICATEUR 4.1

Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'inspections de navires de pêche en mer et au débarquement réalisées rapporté au nombre de contrôles en mer et au débarquement prévus par le plan de contrôle	%	100	100	100	100	89	100
Nombre d'inspections à terre réalisées rapporté au nombre de contrôles à terre prévus par le plan de contrôle	%	100	100	100	100	100	100

Commentaires techniques

Mode de Calcul : cet indicateur est un taux rendant compte du nombre d'inspections effectuées pour chaque type d'inspection (en mer et au débarquement ou bien à terre) rapporté au nombre d'inspections prévues dans le plan national de contrôle pour chaque type d'inspection. En outre, est comptabilisé le nombre d'infractions, au sens de la réglementation européenne, relevées à l'occasion des inspections.

Construction de l'indicateur : Dans le cadre de la politique commune de la pêche, le Conseil des ministres de la pêche fixe chaque année et pour chaque espèce des totaux admissibles de capture (TAC) et impose un plafond quantitatif au prélèvement sur la ressource (quotas). Les objectifs nationaux de contrôle de l'activité des navires de pêche sont ainsi révisés tous les ans en procédant à une analyse de risque fondée sur les espèces sensibles, les données disponibles par navire de l'année précédente et la disponibilité des moyens de contrôle et d'inspection.

Source des données : pour le nombre d'inspections effectuées, la source des données ici utilisée est celle du Centre national de surveillance des pêches. La base de données dans laquelle les rapports d'inspection sont enregistrés par les unités de contrôle de toutes les administrations concourant au contrôle des pêches, est SATI (système automatique de traitement des rapports d'inspection). Elle est disponible depuis septembre 2006.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, pour 5 093 inspections programmées (en mer et au débarquement), 4 540 inspections ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 89 %. Ce taux est en baisse par rapport aux années 2017 et 2018. Toutefois, compte tenu de son caractère purement quantitatif, il ne permet d'apprécier la qualité et l'efficacité des contrôles que de manière parcellaire. Ainsi, dès le PAP 2020, il sera complété par deux nouveaux indicateurs « 4.2 réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC) » et « 4.3 ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le centre national de surveillance des pêches au regard des inspections déclarées dans la SATI (système automatisé de traitement des inspections) ». Ces indicateurs permettront de vérifier l'atteinte des objectifs de contrôle fixés par espèce, d'une part, et d'analyser l'efficacité du pilotage des inspections, d'autre part.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	70 000 5 153 850	3 137	220 500 000 191 255 408		220 570 000 196 412 395	220 570 000
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		5 374 381 -5 585 637	87 500 000	5 374 381 81 958 998	5 374 381
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 100 000		124 197 183 118 262 217		124 197 183 119 362 217	124 197 183
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 1 263 436	900 000 11 273	396 421 554 356 606 622		398 021 554 357 881 331	398 021 554
25 – Protection sociale	74 757		134 892 865 177 930 832		134 892 865 178 005 589	134 892 865
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 183 850 192 028 768	5 471 265 1 915 471	45 689 138 20 254 579	1 060 650	245 344 253 215 259 468	245 344 253
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	469 326 758 379 440 505		145 480 11 631 842	31 506 593 28 986 066	500 978 831 420 058 413	500 978 831
28 – Pêche et aquaculture	14 612 000 14 863 266		34 532 320 25 006 858	555 000 407 000	49 699 320 40 277 124	49 699 320
Total des AE prévues en LFI	678 892 608	6 371 265	961 752 921	32 061 593	1 679 078 387	1 679 078 387
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+6 097 275		+6 097 275	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+16 487 336		+16 487 336	
Total des AE ouvertes			1 701 662 998		1 701 662 998	
Total des AE consommées	593 969 216	1 929 880	895 362 722	117 953 716	1 609 215 535	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	70 000 5 193 006	2 429	220 900 000 185 392 823		220 970 000 190 588 258	220 970 000
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		5 374 381 543 000	87 500 000	5 374 381 88 087 635	5 374 381
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 159 648		157 058 460 203 543 781		157 058 460 204 703 429	157 058 460
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 1 231 110	900 000 101 239	437 440 720 426 310 390		439 040 720 427 642 739	439 040 720
25 – Protection sociale	57 872		134 892 865 177 930 832		134 892 865 177 988 704	134 892 865
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 186 335 192 807 202	6 774 009 2 018 950	52 315 284 31 843 666	970 000	253 275 628 227 639 819	253 275 628
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des	469 326 758 379 406 013		145 480 7 574 336	31 506 593 28 986 066	500 978 831 415 966 415	500 978 831

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
interventions						
28 – Pêche et aquaculture	14 622 000 15 020 516		34 531 889 19 810 779	555 000 299 023	49 708 889 35 130 318	49 708 889
Total des CP prévus en LFI	678 905 093	7 674 009	1 042 659 079	32 061 593	1 761 299 774	1 761 299 774
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+6 097 275		+6 097 275	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+15 305 447		+15 305 447	
Total des CP ouverts			1 782 702 496		1 782 702 496	
Total des CP consommés	594 920 002	2 122 618	1 052 949 607	117 755 089	1 767 747 317	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	239 200 5 269 182		218 591 142 188 315 122		218 830 342	218 830 342 193 584 304
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	9 000		5 400 008 -56 845 487	75 000 000	5 400 008	5 400 008 18 163 513
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	29 880		135 956 507 -143 880 423		135 956 507	135 956 507 -143 850 543
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	40 000 1 555 583	200 000 92 295	394 482 277 322 434 009		394 722 277	394 722 277 324 081 887
25 – Protection sociale	96 063		480 392 865 480 688 434		480 392 865	480 392 865 480 784 497
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	190 574 302 202 761 626	9 326 235 1 539 960	42 183 666 -32 389 593	-11 358	242 084 203	242 084 203 171 900 635
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	551 719 785 430 954 923		295 480 -3 223 429	38 801 387 53 140 289	590 816 652	590 816 652 480 871 783
28 – Pêche et aquaculture	12 872 320 16 082 609		32 300 000 23 122 799	654 638	45 172 320	45 172 320 39 860 046
Total des AE prévues en LFI	755 445 607	9 526 235	1 309 601 945	38 801 387	2 113 375 174	2 113 375 174
Total des AE consommées	656 758 866	1 632 255	778 221 432	128 783 569		1 565 396 122

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	239 200 5 282 943		219 050 647 217 683 570		219 289 847	219 289 847 222 966 513

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>						
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	30 000		5 400 008 12 050 000	75 000 000	5 400 008	5 400 008 87 080 000
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	14 634		138 565 019 205 990 768		138 565 019	138 565 019 206 005 402
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	40 000 1 662 257	200 000 45 319	471 490 566 458 476 122		471 730 566	471 730 566 460 183 698
25 – Protection sociale	96 063		480 392 865 480 688 434		480 392 865	480 392 865 480 784 497
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	190 573 564 203 148 364	10 599 686 954 971	69 125 078 64 520 403		270 298 328	270 298 328 268 623 738
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	551 719 785 433 439 468		295 480 7 631 842	38 801 387 53 140 289	590 816 652	590 816 652 494 211 599
28 – Pêche et aquaculture	12 881 889 12 207 660		32 300 000 11 291 786	654 638	45 181 889	45 181 889 24 154 084
Total des CP prévus en LFI	755 454 438	10 799 686	1 416 619 663	38 801 387	2 221 675 174	2 221 675 174
Total des CP consommés	655 881 389	1 000 290	1 458 332 925	128 794 927		2 244 009 531

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	656 758 866	678 892 608	593 969 216	655 881 389	678 905 093	594 920 002
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	204 507 808	220 139 057	145 727 661	204 719 907	220 151 542	144 947 084
Subventions pour charges de service public	452 251 058	458 753 551	448 241 556	451 161 482	458 753 551	449 972 919
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 632 255	6 371 265	1 929 880	1 000 290	7 674 009	2 122 618
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 632 255	6 371 265	1 929 880	1 000 290	7 674 009	2 122 618
Titre 6 – Dépenses d'intervention	778 221 432	961 752 921	895 362 722	1 458 332 925	1 042 659 079	1 052 949 607
Transferts aux ménages	-26 529 632	20 431 594	15 969 162	23 252 825	20 431 594	19 899 010
Transferts aux entreprises	767 331 548	750 219 077	814 803 195	1 383 989 544	830 079 436	980 517 884
Transferts aux collectivités territoriales	-3 559 679	13 232 877	16 876 046	4 104 377	14 247 658	5 847 174
Transferts aux autres collectivités	40 979 195	177 869 373	47 714 319	46 986 179	177 900 391	46 685 539
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	128 783 569	32 061 593	117 953 716	128 794 927	32 061 593	117 755 089
Prêts et avances	75 000 000		87 500 000	75 000 000		87 500 000
Dotations en fonds propres	53 783 569	32 061 593	29 483 716	53 794 927	32 061 593	29 285 089
Dépenses de participations financières			970 000			970 000
Total hors FdC et AdP		1 679 078 387			1 761 299 774	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+22 584 611			+21 402 722	
Total*	1 565 396 122	1 701 662 998	1 609 215 535	2 244 009 531	1 782 702 496	1 767 747 317

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 465 925		6 097 275	3 465 925		6 097 275
Total	3 465 925		6 097 275	3 465 925		6 097 275

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		96 625		96 625				
07/2019		582 758		582 758				
10/2019		2 294 976		2 294 976				
11/2019		212 495		212 495				
12/2019		2 927 146		2 927 146				
Total		6 114 000		6 114 000				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		3 605 923		3 605 923				
Total		3 605 923		3 605 923				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2019		86 035						
Total		86 035						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		62 335 095		60 999 977				
Total		62 335 095		60 999 977				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						16 725		16 725
Total						16 725		16 725

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019						6 295 000		6 295 000
07/10/2019		3 000 000		3 000 000				
25/11/2019		5 209		5 209				
26/11/2019		338 607		338 607				
06/12/2019						120 000		
Total		3 343 816		3 343 816		6 415 000		6 295 000

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						46 468 533		46 349 269
Total						46 468 533		46 349 269

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		75 484 869		74 063 716		52 900 258		52 660 994

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (31)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
800201	Taux réduit de taxe intérieure de consommation sur le gazole sous condition d'emploi, repris à l'indice 20 du tableau B de l'article 265 du code des douanes Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 265-1-tableau B-1°(indice 20) et 265 B</i>	1 250	-	1 250
800405	Tarif réduit de taxe intérieure de consommation (remboursement) pour le gazole non routier, le fioul lourd, le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié utilisés par les exploitants agricoles Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : article 32-II-A,C de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014</i>	984	nc	1 057
300101	Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions Exonérations <i>Bénéficiaires 2017 : 1423 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	125	135	140
170106	Déduction de précaution Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73</i>	-	-	90
210316	Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : 13895 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 244 quater L, 199 ter K, 220 M, 223 O-1-n</i>	37	nc	54

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
520109	<p>Exonération partielle de droits de mutation des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme, des parts de GFA et de la fraction des parts de groupements forestiers ruraux représentative de biens de nature forestière et celle représentative de biens de nature agricole</p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1959 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-1-3° et 4°, 793-2-2° et 3°, 793-3, 793 bis et 848 bis</i></p>	50	72	50
170201	<p>Abattement sur les bénéfices réalisés par les jeunes agriculteurs</p> <p>Bénéfices agricoles</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 13770 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73 B</i></p>	38	nc	42
440102	<p>Exonération partielle des bois et forêts, des parts de groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA</p> <p>Impôt sur la fortune immobilière</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 36346 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 976</i></p>	33	nc	39
730212	<p>Taux de 10% applicable aux éléments constitutifs des aliments pour le bétail, aux engrais, aux amendements calcaires et produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique et aux matières fertilisantes ou supports de culture d'origine organique agricole</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1966 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-4° et 5°</i></p>	24	24	24
110240	<p>Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les exploitants agricoles pour assurer leur remplacement</p> <p>Calcul de l'impôt</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 32676 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 200 undecies</i></p>	18	18	18
730302	<p>Taux de 2,10 % applicable aux ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la TVA</p> <p>Assiette et taux</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 sexies</i></p>	10	6	11
320122	<p>Déduction pour les groupements d'employeurs des sommes inscrites à un compte d'affectation spéciale et destinées à couvrir leur responsabilité solidaire pour le paiement des dettes salariales</p> <p>Modalités particulières d'imposition</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 214-1-8°</i></p>	10	8	10
200217	<p>Amortissement exceptionnel des bâtiments d'élevage et des matériels et installations destinés au stockage des effluents d'élevage égal à 40% du prix de revient des biens réparti linéairement sur cinq ans</p> <p>Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 quinquies FB</i></p>	6	10	8
110226	<p>Réduction d'impôt sur le revenu pour investissements et cotisations d'assurance de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020</p> <p>Calcul de l'impôt</p>	5	4	5

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
<i>Bénéficiaires 2017 : 9249 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 decies H</i>			
110262 Crédit d'impôt sur le revenu pour travaux forestiers et rémunérations versées pour la réalisation de contrats de gestion de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020 Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 8304 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 200 quindécies</i>	6	4	4
120101 Exonération du salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole ayant cessé de participer directement et gratuitement à l'exploitation avant le 1er juillet 2014 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1939 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-3°</i>	1	1	1
500101 Exonération de droits d'enregistrement et de timbre des sociétés coopératives agricoles de céréales, d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1936 - Dernière modification : 1982 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1030, 1031</i>	1	1	1
530208 Exonération des cessions réalisées par les SAFER Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1028 ter</i>	1	1	1
170103 Déduction spécifique à l'investissement Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2017 : 41300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 D et 72 D ter</i>	87	nc	-
170105 Déduction pour aléas Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2017 : 5700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 D bis et 72 D ter</i>	12	nc	-
200216 Majoration du taux d'amortissement dégressif pour certains matériels des entreprises de première transformation du bois Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2008 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 39 AA quater</i>	1	-	-
230507 Taxation au taux réduit de 6 % libératoire de l'impôt sur le revenu ou de 8 % libératoire de l'impôt sur les sociétés, des plus-values réalisées à l'occasion d'apports à un groupement forestier Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1963 - Dernière modification : 1992 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 quater</i>	€	€	-
170306 Rattachement du revenu exceptionnel d'un exploitant agricole soumis à un régime réel d'imposition par fractions égales, aux résultats de l'exercice de sa réalisation et des six exercices suivants Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de</i>	30	nc	nc

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
<i>base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 75-0 A</i>			
170307 Report d'imposition de l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des événements climatiques à l'exercice de constatation de cette perte Bénéficiaires agricoles <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72B</i>	nc	nc	nc
110239 Réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 22 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 199 vicies A</i>	ε	ε	ε
110241 Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales autorisées ayant pour objet la réalisation de travaux de prévention en vue de la défense des forêts contre les incendies sur des terrains inclus dans les bois classés Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 5572 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 decies A</i>	ε	ε	ε
310204 Amortissement exceptionnel égal à 50 % du montant des sommes versées pour la souscription de parts de sociétés d'épargne forestière Provisions et amortissements <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 217 terdecies</i>	ε	ε	ε
140127 Exonération des intérêts des sommes inscrites sur un compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA) ouverts jusqu'au 31 décembre 2013 Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2010 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-23°</i>		ε	
400108 Exonération partielle des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA Impôt de solidarité sur la fortune <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1981 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 D, 885 H</i>	-	-	
730215 Taux de 10% pour les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2000 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b septies</i>	nc	nc	
800218 Taux réduit de taxe intérieure de consommation en faveur des agriculteurs sur le gazole acquis utilisé comme carburant pour les moteurs ou véhicules utilisés pour les travaux agricoles ou forestiers Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts</i>	-	950	
Coût total des dépenses fiscales	2 729	1 234	2 805

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2018	Chiffre initial 2019	Chiffre actualisé 2019
060102	Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	108	105	107
060203	Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : 52700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	7	7	7
060104	Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	Exonération en faveur des terrains plantés en bois Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	nc	1
060201	Pertes de récoltes ou de bétail Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : 300000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	95	37	nc
060202	Association foncière pastorale Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		213	151	117

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2018	Chiffre initial 2019	Chiffre actualisé 2019
060102	Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	108	105	107
060203	Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs	7	7	7

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : 52700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>			
060104	Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	Exonération en faveur des terrains plantés en bois Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	nc	1
060201	Pertes de récoltes ou de bétail Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : 300000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	95	37	nc
060202	Association foncière pastorale Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		213	151	117

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		220 570 000 196 412 395	220 570 000 196 412 395		220 970 000 190 588 258	220 970 000 190 588 258
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		5 374 381 81 958 998	5 374 381 81 958 998		5 374 381 88 087 635	5 374 381 88 087 635
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		124 197 183 119 362 217	124 197 183 119 362 217		157 058 460 204 703 429	157 058 460 204 703 429
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		398 021 554 357 881 331	398 021 554 357 881 331		439 040 720 427 642 739	439 040 720 427 642 739
25 – Protection sociale		134 892 865 178 005 589	134 892 865 178 005 589		134 892 865 177 988 704	134 892 865 177 988 704
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		245 344 253 215 259 468	245 344 253 215 259 468		253 275 628 227 639 819	253 275 628 227 639 819
27 – Moyens de mise en œuvre des politiques publiques et gestion des interventions		500 978 831 420 058 413	500 978 831 420 058 413		500 978 831 415 966 415	500 978 831 415 966 415
28 – Pêche et aquaculture		49 699 320 40 277 124	49 699 320 40 277 124		49 708 889 35 130 318	49 708 889 35 130 318
Total des crédits prévus en LFI *		1 679 078 387	1 679 078 387		1 761 299 774	1 761 299 774
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+22 584 611	+22 584 611		+21 402 722	+21 402 722
Total des crédits ouverts		1 701 662 998	1 701 662 998		1 782 702 496	1 782 702 496
Total des crédits consommés		1 609 215 535	1 609 215 535		1 767 747 317	1 767 747 317
Crédits ouverts - crédits consommés		+92 447 463	+92 447 463		+14 955 179	+14 955 179

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les mouvements réglementaires et législatifs ayant concerné le programme 149 en 2019 sont les suivants :

- Arrêté du 16 mars 2019 portant report de crédits : + 62 335 095 € en AE et + 60 999 977 € en CP dont 22 M€ au titre de la 1ère échéance de l'accord de financement FEI et 30 M€ au titre des compensations d'exonérations de cotisations sociales des travailleurs occasionnels/demandeurs d'emploi (TO-DE) ;
- Décret de transfert n°2019-751 du 19 juillet 2019 (PITE Bretagne + pôle de compétitivité) : - 6 295 000 € en AE=CP
- Décret de transfert n°2019-1030 du 7 octobre 2019 : 3 000 000 € en AE=CP du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Ecologie, développement et mobilités durables » correspondant à la contribution du ministère de la transition écologique et solidaire au financement des différentes mesures de protection des élevages contre la prédation du loup, dont la gestion est prise en charge par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Décret de transfert n°2019-1228 du 25 novembre 2019 : + 5 209 € en AE=CP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action et du gouvernement » ayant pour objet le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- Décret n°2019-1240 du 26 novembre 2019: + 338 607 € en AE=CP du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Action et transformation publiques » qui participe au co-financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre des réformes structurelles ayant une forte

dimension RH. S'agissant du programme 149, le transfert concerne l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), engagé dans un projet de transformation visant à recentrer son activité sur des missions prioritaires et à réduire le nombre de ses implantations géographiques

- Décret de transfert n°2019-1309 du 6 décembre 2019 : - 120 000 € en AE à destination du programme 162 au titre du plan Chlordécone en Martinique et Guadeloupe pour le renforcement des actions de contrôle, les actions d'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs ainsi que pour l'appel à projets sur la dépollution des sols ; .

- LFR n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 : -46 468 533 € en AE et -46 349 269 € en CP.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 608 778 387	1 608 778 387	0	1 690 999 774	1 690 999 774
Amendements	0	+70 300 000	+70 300 000	0	+70 300 000	+70 300 000
LFI	0	1 679 078 387	1 679 078 387	0	1 761 299 774	1 761 299 774

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	36 527 277	36 527 277	0	37 454 490	37 454 490
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	36 527 277	36 527 277	0	37 454 490	37 454 490

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 701 662 998	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 782 702 496
AE engagées en 2019 (E2) 1 609 215 535	CP consommés en 2019 (P2) 1 767 747 317
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 13 399	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 295 992 850
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 92 434 065	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 471 754 467

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 1 179 807 743					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -352 434					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 1 179 455 309	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 295 992 850	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 883 462 459
	AE engagées en 2019 (E2) 1 609 215 535	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 471 754 467	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 137 461 068
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 1 020 923 527
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 251 360 549
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 769 562 978

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits de paiement (CP) consommés en 2019 ont été destinés, pour un peu moins de 300 M€, à la couverture d'autorisations d'engagement (AE) antérieures à 2019.

Parmi les engagements 2019 payés cette même année, les montants les plus importants concernent les dispositifs suivants :

- les subventions aux établissements publics : 471 M€ ;
- l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) : 284 M€ ;
- la compensation des exonérations de charges sociales (TODE) : 177 M€ ;
- les refus d'apurement communautaires : 125 M€ ;
- les aides pour le sucre des département d'Outre-Mer : 124 M€.

Plusieurs dispositifs mis en œuvre par le MAA sont pluriannuels et génèrent des besoins de CP sur une période allant de 2 à 5 ans, voire 12 ans pour les charges de bonification des prêts bonifiés. Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019, qui s'élève au total à un peu plus d'1 milliard d'euros, concerne notamment les dispositifs suivants :

- les mesures agro-environnementales et climatiques, hors ICHN et PHAE : 296,9 M€ ;
- des aides aux filières gérées par FranceAgriMer et l'ODEADOM : 195,8 M€ ;
- les divers dispositifs d'installation (hors prêts) et d'aides à la cessation d'activité : 160,4 M€ ;
- les dispositifs de modernisation des exploitations, hors prêts : 150,1 M€ ;
- les prêts bonifiés : 52,7 M€ ;
- le FSFB : 41,1 M€ ;
- les autres actions environnementales : 34,4 M€.

Il convient de noter que le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019, pour un montant total de 1 020 923 527 €, est inférieur à celui de 2018 (1 179 455 309 €). Cette baisse du volume de restes à payer du programme 149 s'explique par deux facteurs :

- le rattrapage des retards de paiement au titre des mesures pluriannuelles cofinancées par le FEADER (mesures agroenvironnementales et climatiques, aides à l'agriculture biologique, aides à l'installation et à la modernisation) ;
- des désengagements à hauteur d'environ 83 M€, correspondant pour l'essentiel à des désengagements d'engagements juridiques anciens et inactifs réalisés principalement en fin de gestion 2019 au titre de plusieurs mesures gérées par l'Agence de services et de paiement, dans le cadre du suivi de l'audit MMAI n°11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP réalisé en 2012.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 21
Adaptation des filières à l'évolution des marchés

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		220 570 000	220 570 000		196 412 395	196 412 395
Crédits de paiement		220 970 000	220 970 000		190 588 258	190 588 258

Cet écart par rapport à la LFI résulte principalement du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI lors des arbitrages de fin de gestion 2018, qui a impliqué un transfert de crédits techniques vers l'action 23 du programme. Par ailleurs, l'exécution en AE a été minorée de 505 722 € au titre de retraits d'engagements relatifs principalement à la catégorie "transferts aux autres collectivités" pour 425 198 € et relatifs à la catégorie "transfert aux collectivités" pour 80 524 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	70 000	5 153 850	70 000	5 193 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	1 393 850	70 000	1 352 406
Subventions pour charges de service public		3 760 000		3 840 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 137		2 429
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 137		2 429
Titre 6 : Dépenses d'intervention	220 500 000	191 255 408	220 900 000	185 392 823
Transferts aux entreprises	218 300 000	188 789 723	218 700 000	182 234 582
Transferts aux collectivités territoriales		377 495		348 718
Transferts aux autres collectivités	2 200 000	2 088 191	2 200 000	2 809 523
Total	220 570 000	196 412 395	220 970 000	190 588 258

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 5 153 850 € CP = 5 193 006 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRE QUE PERSONNEL AE = 1 393 850 € CP = 1 352 406 €

Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 19 669 € CP = 0€

Ce montant correspond au financement du pack d'abonnement annuel DIANE pour les agents de la DGPE.

Actions internationales AE = 264 788€ CP = 268 831€

Ces crédits financent l'organisation de manifestations à caractère international et les prestations nécessaires à l'accueil de délégations étrangères

Intervention filières agro-alimentaires : AE = 65 447 € CP = 39 630 €

Ces crédits ont été exécutés par les Directions de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna (63 747 € en AE et 17 930 € en CP), de Mayotte (1 700 € en AE=CP) et de la Guadeloupe (20 000 € en CP) pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer.

Autres actions en faveur des filières agro-alimentaires AE = 1 043 946 € CP = 1 043 946 €

Ce versement correspond aux paiements de différents contentieux relatifs aux mesures agro-environnementales et climatiques.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 3 760 000 € CP = 3 840 600 €

Actions internationales AE = 3 710 000 € CP = 3 710 000 €

L'exécution correspond à la contribution financière du ministère chargé de l'agriculture à Business France (promotion BtoB, études sur les opportunités de marché).

Intervention filières agro-alimentaires : AE = 50 000 € CP = 130 600 €

L'exécution correspond à :

- 80 600 € en CP au titre de conventions relatives au réseau d'innovation et de transferts agricoles dans les départements d'outre-mer (RITA), mises en place en 2018 avec le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le réseau des instituts techniques agricoles (ACTA) ;
- 50 000 € en AE=CP au titre d'une convention financière relative à l'appui à la structuration de l'agriculture à Saint-Pierre-et-Miquelon.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 188 789 724 € CP = 182 234 582 €

Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 2 117 246 € CP = 2 187 000 €

Ces crédits financent l'ensemble des actions en faveur des entreprises de transformation des produits agricoles, et en particulier les industries agroalimentaires. Dans le détail, ces crédits sont principalement mobilisés sur les dispositifs suivants :

- 930 246 € en AE et 1 000 000 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) au titre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires, du soutien à l'animation des pôles de compétitivité et aux projets de grappes d'entreprises, et des paiements du Fonds sur les investissements stratégiques des industries agroalimentaires (FISIAA) ;
- 684 000 € en AE et 670 000 € en CP ont été attribués à BpiFrance pour l'accélérateur PME ;
- 503 000 € en AE et 150 000 € en CP ont été attribués à BPI France dans le cadre de la convention relative au soutien, à la recherche et développement et à l'innovation dans les industries agroalimentaires.

La sous-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport au montant prévu en LFI s'explique principalement par un transfert de crédits en gestion vers le programme 162 pour le financement des pôles de compétitivité (1,195 M€).

Aides à la filière sucrière des départements d'Outre-mer : AE = 124 400 000 € CP = 124 566 642 €

L'exécution recouvre :

- 56 000 000 € en AE et 57 452 729 € en CP au titre de l'aide aux producteurs de canne à sucre visant à compenser les handicaps de production dans les départements d'outre-mer : 34 720 000 € en AE et 31 801 270 € en CP pour la filière réunionnaise, 20 160 000 € en AE=CP pour la filière guadeloupéenne et 1 120 000 € en AE=CP pour la filière martiniquaise ;
- 10 000 000 € en AE=CP au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière ;
- 20 400 000 € en AE et 19 113 913 € en CP au titre de l'aide de soutien logistique aux industries sucrières exportant des sucres vers les ports de l'Union européenne ;
- 38 000 000 € AE=CP pour financer l'aide en faveur des industries sucrières de La Réunion, de La Guadeloupe et de la Martinique mise en place dans le cadre de la fin des quotas sucriers.

Actions internationales AE = 5 140 000 € CP = 2 480 000 €

Il s'agit de conventions passées avec des organismes nationaux dont l'objet est la réalisation d'actions de promotion collectives et d'appui à l'exportation, afin de permettre aux entreprises françaises d'augmenter leurs parts de marché à l'export et de faire face à la compétition mondiale.

L'exécution correspond à :

- 3 800 000 € en AE et 1 140 000 € en CP au titre du financement d'une convention de délégation de service public avec SOPEXA pour la promotion et la défense de la culture alimentaire française et l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs ;
- 1 340 000 € en AE=CP au titre du financement du budget d'actions internationales de FranceAgriMer, et à la mise en œuvre par l'établissement de nouvelles actions dédiées à l'export et le financement de la composante « exportation collaborative » de l'appel à projets « structuration des filières » mis en place dans le cadre du GPI.

La sous-consommation en CP identifiée sur cette sous-action par rapport à la dotation prévue en LFI (environ 2,6 M€ en CP) correspond à la convention SOPEXA, qui a été signée tardivement, et dont les derniers paiements n'interviendront qu'en 2020.

Politique de la qualité – Fonds avenir Bio: AE = 8 000 000 € CP = 4 000 000 €

Ces crédits financent la contribution annuelle du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation au fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique, dénommé « Avenir Bio ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre du nouveau programme Ambition bio dont l'objectif est de parvenir à 15 % de surface agricole biologique à horizon 2022. Ces crédits sont délégués au GIP Agence Bio. 2 appels à projets ont été lancés en 2019 dans le cadre du Fonds avenir bio et 12 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus.

La sous-consommation de 4 M€ en CP identifiée sur cette ligne par rapport à la dotation en LFI résulte de la forte hausse de la dotation en AE depuis 2018 (doublement de la dotation), qui n'a pas encore été absorbée par l'Agence Bio en termes de paiement effectif des dossiers. Ces crédits ont été réorientés pour combler le besoin identifié sur les prêts bonifiés.

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 45 732 478 € CP = 46 000 941 €

Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs d'aides déclinés par filière de production et principalement mis en œuvre par FranceAgriMer d'une part, et l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) d'autre part. Dans le détail, ils recouvrent :

- 2 300 000 en AE=CP au titre des dispositifs d'orientation des filières mis en œuvre par FranceAgriMer ;
- 6 100 000 € en AE =CP au titre des dispositifs d'orientation des filières mis en œuvre par l'ODEADOM ;
- 36 400 000 en AE et 36 800 000 € en CP au titre de la mise en œuvre des crédits décidés par le Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM) et destinés à financer des dispositifs mis en œuvre par l'ODEADOM et favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'outre-mer ;
- 450 000 € en AE=CP pour la mise en œuvre d'une aide destinée à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'ODEADOM ;
- 482 748 € en AE et 350 941 € en CP correspondant à l'exécution de conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer exécutées par les Directions de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe, de Wallis et Futuna et Mayotte.

Cette sous-action porte une forte sous-consommation en apparence (environ - 25 M€ après mise en réserve), qui résulte en réalité du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI lors des arbitrages de fin de gestion 2018. En effet, il a été convenu que les interventions de FranceAgriMer (FAM) soient financées en 2019 par la mobilisation de cofinancements européens non fléchés réceptionnés par l'établissement en novembre 2018, d'un montant de 29M€, suite à la mise en œuvre des aides de crise influenza aviaire. Cette enveloppe a permis le financement du budget d'intervention traditionnel de FAM et de l'essentiel de l'appel à projets filière du GPI. Par conséquent, les crédits non mobilisés sur FAM ont ainsi pu être réorientés sur l'action 23 "Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations et plus particulièrement la sous-action "Compétitivité et adaptation des exploitations" pour financer la seconde tranche de la convention avec le Fonds européen d'investissement (19 M€). Le reste de la sous-consommation par rapport à la programmation initiale résulte de sous-consommations sur les crédits dédiés au plan d'urgence Guyane pour environ 2,5 M€ et de la réorientation traditionnelle d'une partie des crédits du CIOM sur la sous-action "Autres soutiens aux filières" pour le financement des aides aux agriculteurs à Mayotte (cf. infra).

Autres soutiens aux filières : AE = 3 400 000 € CP = 3 000 000 €

Ces crédits ont financé pour 3 400 000 € en AE et 3 000 000 € en CP le complément veau dans les DOM. Ces crédits sont principalement issus de redéploiements depuis la sous-action "Intervention en faveur des filières agro-alimentaires".

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS AE = 458 019 € CP = 348 718 €

80 524 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie "transferts aux collectivités", venant minorer l'exécution des AE.

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 458 019 € CP = 348 718 €

Ces crédits ont été exécutés par la Direction de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna (118 817 € en AE et 218 800 € en CP) pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'Outre-Mer, par la Nouvelle Calédonie (20 000 € en AE et 10 000 € en CP) et par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française (319 202 € en AE et 119 918 € en CP) au titre d'une convention cadre relative au soutien de l'État pour le développement de l'agriculture en Polynésie Française.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 2 513 388 € CP = 2 809 523 €

425 198 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie "transferts aux autres collectivités"

Aides aux industries agroalimentaires : AE = 900 000 € CP = 1 175 542 €

Ces versements correspondent à la convention OCAPIAT (900 000 € en AE et 300 000 € en CP), et pour le reste, aux paiements effectués en services déconcentrés en faveur du réseau régional des industries agro-alimentaires et des pôles de compétitivités (FRAII).

Actions internationales AE = 1 523 988 € CP = 1 523 988 €

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

- Promotion : AE = 223 800 € CP = 126 900 €

Ces crédits correspondent à : une convention de 30 000 € en AE=CP avec l'Association de développement des échanges internationaux de produits et techniques agricoles (ADEPTA) pour financer sa mission de promotion et de défense du savoir-faire français dans les domaines agricole et agro-industriel.

Une convention de 193 800 € en AE ET 96 900 € en CP avec le Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) pour financer le salon international de l'agriculture et plus particulièrement le Concours général agricole.

- Stratégie d'influence : AE = 259 330 € CP = 356 230 €

L'exécution correspond à différentes conventions, dont notamment 100 000 € en AE=CP au titre d'une subvention destinée au secrétariat exécutif de l'initiative « 4 pour 1 000 » hébergée par l'Organisation du système CGIAR.

- actions multivolontaires : AE = 20 000 € CP = 20 000 €

Ces crédits financent des opérations de coopération technique bilatérale afin d'assurer les conventions passées avec des organismes oeuvrant pour le développement des échanges internationaux de produits avec des pays en voie de développement ou des pays en transition économique. L'exécution correspond à 20 000 € en AE=CP au titre de la contribution à la réunion de lancement du réseau méditerranéen d'information sur les marchés agricoles organisée par le CIHEAM-IAMM.

- cotisations obligatoires : AE = 1 020 858 € CP = 1 020 858 €

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il s'agit de contributions obligatoires du ministère chargé de l'agriculture à l'égard de certaines organisations internationales :

- 599 154 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) ;
- 238 434 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- 1 000€ en AE = CP pour France vétérinaire internationale (FVI) ;
- 15 000€ en AE=CP pour le GIP ADECIA ;
- 78 687 en AE=CP € au titre de la contribution « Droit de paissance en Pays de Quint » ;
- 88 583 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 89 400 € CP = 109 993 €

Ces crédits correspondent aux conventions d'appui à l'agriculture dans les pays et territoires d'outre-mer gérées par Mayotte, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE= 3 137 € CP= 2 429 €

DEPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ETAT AE = 3 137 € CP = 2 429 €

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 3 137 € CP = 2 429 €

Ces crédits ont été exécutés par la Direction de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna pour le financement d'une convention financière relative à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	12 000 000	12 000 000	0	12 284 000	12 284 000
Crédits de paiement	0	12 000 000	12 000 000	0	8 270 000	8 270 000

Plusieurs dispositifs financés sur l'action 21 font partie du volet agricole du Grand plan d'investissement :

- l'accélérateur PME aval agricole, mis en œuvre par Bpifrance, a été lancé en 2018 et poursuivi en 2019 à hauteur de 684 k€ en AE et 670 k€ en CP. Il s'agit d'un programme d'accompagnement complet et personnalisé de dirigeants de PME (30 par promotion) pour faciliter la croissance et la transformation de leur entreprise (stratégie, internationalisation, recrutements, etc.) ;

- le renforcement du Fonds avenir Bio à hauteur de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP dans le cadre du programme « Ambition Bio 2022 ». 2 appels à projets ont été lancés en 2019 dans le cadre du Fonds avenir bio et 12 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus ;

- l'appel à projet (AAP) en faveur de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, mis en œuvre par France Agrimer à hauteur de 3,6 M€ en AE=CP en 2019. Cet AAP vise à aider les porteurs de projet à la construction et la réalisation de leur projet par le cofinancement d'études, de travaux d'ingénierie de projet, d'assistance technique et de conseils externes ainsi que d'investissements collectifs de recherche et développement.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-21-02 - IAA	Accélérateur PME	684 000	670 000

149-21-06 Fonds avenir Bio	Fonds avenir Bio	8 000 000	4 000 000
149-21-08 Intervention filières	AAP structuration des filières	3 600 000	3 600 000

Action 22

Gestion des crises et des aléas de la production agricole

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		5 374 381	5 374 381		81 958 998	81 958 998
Crédits de paiement		5 374 381	5 374 381		88 087 635	88 087 635

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 76,6 M€ en AE et 82,7 M€ en CP.

Cet écart s'explique par la contribution de l'Etat, non prévue en LFI, au financement des indemnités des agriculteurs pour calamités agricoles à travers le versement de 87,5 M€ au Fonds national de gestion des risques en agriculture. Ce financement a été rendu possible par la mobilisation de la provision pour aléas pour environ 69 M€ et le redéploiement de crédits à partir d'autres actions du programme.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement pour un montant de 6 302 318 € au titre de retraits d'engagement dont 4 805 581 € sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 1 496 736 € dans la catégorie "transfert aux autres collectivités". Le dispositif AGRIDIFF est le principal dispositif concerné par ce retrait.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		44 635		44 635
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		44 635		44 635
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 374 381	-5 585 637	5 374 381	543 000
Transferts aux entreprises	5 374 381	-4 088 901	5 374 381	543 000
Transferts aux autres collectivités		-1 496 736		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		87 500 000		87 500 000
Prêts et avances		87 500 000		87 500 000
Total	5 374 381	81 958 998	5 374 381	88 087 635

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE PERSONNEL AE= 44 635 € CP= 44 635 €

Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 44 635 € CP = 44 635 €

Ce montant correspond au financement de divers projets informatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

4 805 581 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 1 496 736 € dans la catégorie « transfert aux autres collectivités »

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 716 681 € CP = 543 000 €

Fonds d'allègement des charges (FAC) : AE = 43 000 € CP = 43 000 €

Les crédits exécutés sur cette sous-action correspondent aux mesures spécifiques d'allègement des charges financières des agriculteurs Corse, délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Prêts de crise : AE = 0€ CP= 500 000€

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer les reliquats de dossiers de prêts de crise.

Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 673 681 € CP = 0 €

Ces autorisations d'engagement ont été déléguées à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer le dispositif d'aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté. La sous-consommation sur cette ligne (- 2,8 M€ en AE et - 3,5 M€ en CP après mise en réserve) s'explique par un nouveau cadre juridique du dispositif stabilisé tardivement dans l'année. Les crédits ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF, et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

PRÊTS ET AVANCES AE = 87 500 000 € CP = 87 500 000 €

Fonds national de gestion des risques en agriculture : AE = 87 500 000 € CP = 87 500 000 €

Ces crédits ont financé les indemnités des agriculteurs pour calamités agricoles suite à la sécheresse. Ces crédits sont gérés par le fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).

Le FNGRA a principalement été abondé par mobilisation de la provision pour aléas (environ 69M€), le reste provenant de sous-consommations identifiées sur plusieurs lignes du programme.

Action 23

Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		124 197 183	124 197 183		119 362 217	119 362 217
Crédits de paiement		157 058 460	157 058 460		204 703 429	204 703 429

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 4,8 M€ en AE et 47,6 M€ en CP. L'exécution en AE a été minorée de 28 535 038 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement à la catégorie « transfert aux entreprises », dont 3 851 308 € de retrait d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux ménages », 24 429 064 € dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 254 666 € dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». Ces retraits concernaient principalement les dispositifs ARP, les stages à l'installation et FICIA.

Cette sur-consommation s'explique notamment par les modalités de financement retenues sur le GPI, qui ont impliqués des mouvements de fongibilité à partir de l'action 21 du programme.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 100 000		1 159 648
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 100 000		1 159 648
Titre 6 : Dépenses d'intervention	124 197 183	118 262 217	157 058 460	203 543 781
Transferts aux ménages	20 431 594	15 967 338	20 431 594	19 897 186
Transferts aux entreprises	103 765 589	102 529 545	136 626 866	183 638 361
Transferts aux autres collectivités		-234 666		8 234
Total	124 197 183	119 362 217	157 058 460	204 703 429

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 1 100 000€ CP = 1 159 648 €

Modernisation des exploitations : AE = 1 100 000 € CP = 1 159 648 €

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 146 797 255 € CP = 203 543 781 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 19 818 646 € CP = 19 897 186 €

Stages à l'installation : AE = 0 € CP = 78 540€

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Indemnité viagère de départ (IVD) et complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés : AE = 19 818 646 € CP = 19 818 646 €

Ces crédits financent l'indemnité viagère de départ (IVD) et le complément de retraite pour les chefs d'exploitations rapatriés. Ces dispositifs ne comptent plus de nouveaux entrants depuis 1990. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 126 958 609 € CP = 183 638 361 €

Prêts à l'installation : AE = 59 346 € CP = 49 878 949 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent les reliquats de dossiers de prêts à l'installation. Ces crédits proviennent de la ligne "Dotations aux jeunes agriculteurs" (cf. infra), sur laquelle une enveloppe dédiée est prévue chaque année en budgétisation au titre des prêts bonifiés, et de diverses sous-consommations identifiées en fin de gestion, notamment sur les lignes relatives aux filières pêche et forêt.

Aides à la cessation d'activités : AE = 870 082 € CP = 0 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent l'aide à la réinsertion professionnelle (ARP), qui permet de faciliter la reconversion professionnelle des agriculteurs contraints de cesser leur activité pour

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

des motifs économiques. Les crédits non exécutés sur cette ligne par rapport à la dotation LFI ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF, et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

Stages à l'installation : AE = 2 428 053 € CP = 1 703 172 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent une partie de la mise en oeuvre dans le cadre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA). L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond principalement à la mise en réserve.

Aides aux coopératives d'utilisation de matériel agricole : AE = 1 188 457 € CP = 2 491 141 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent des aides aux investissements immatériels et matériels destinés aux CUMA.

Dotations aux jeunes agriculteurs : AE = 32 596 334 € CP = 26 395 098 €

L'exécution 2019 se décompose comme suit :

- 31 901 334 € en AE et 25 825 098 € CP ont été délégués à l'ASP ;
- 695 000 € en AE et 570 000 € en CP ont été délégués à l'ODARC ;

Ce dispositif permet d'octroyer une dotation en capital aux jeunes agriculteurs pour faciliter le démarrage de l'exploitation. Le fort écart identifié en CP entre l'exécution 2019 et la dotation LFI correspond au redéploiement traditionnel de l'enveloppe prévue en LFI sur les prêts bonifiés, qui sont principalement exécutés sur la ligne "Prêts à l'installation".

Modernisation des exploitations : AE = 89 816 337 € CP = 103 170 000 €

Une partie de ces crédits ont été exécutés dans la catégorie « fonctionnement autres que le personnel ».

Au total, ces crédits financent principalement le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), pour environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP. Depuis 2018, en plus du PCAE, cette sous-action intègre également une partie des dispositifs relatifs au volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI). A ce titre, une enveloppe de 41 M€ a été mobilisée en 2019 pour financer l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), c'est-à-dire le fonds de garantie en faveur des exploitations agricoles dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI).

L'écart positif entre l'exécution réelle de la sous-action et le montant de la dotation en LFI (+ 29,3 M€ en AE et + 20,1 M€ en CP) correspond au financement de la convention avec le Fonds européen d'investissement par le redéploiement de crédits acté depuis la ligne 21-08 (interventions FranceAgriMer) et la mobilisation de reports de crédits 2018.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 20 000 € CP = 8 234 €

Stages à l'installation : AE = 20 000 € CP = 8 234 €

Ces crédits servent à financer une convention relative à la gestion des maîtres-exploitants dans le cadre de la mise en oeuvre des stages d'application en exploitations agricole mentionné dans le plan de professionnalisation personnalisé.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	61 600 000	61 600 000	0	90 916 332	90 916 332
Crédits de paiement	0	84 213 463	84 213 463	0	104 270 000	104 270 000

Dans le cadre du GPI, les dispositifs suivants ont fait l'objet d'un financement en 2019 sur cette action :

- l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI). Ce fonds permet de garantir les prêts aux exploitations agricoles afin de faciliter leur octroi par les banques et d'obtenir des conditions plus avantageuses. En 2019, une enveloppe de 41 M€ a été déléguée au FEI ;

- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), dispositif cofinancé par le FEADER, dont le ciblage a été amélioré en 2018 dans le cadre du GPI, de manière à soutenir en priorité les projets de transformation globaux des systèmes de production de manière à renforcer leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Le PCAE a été doté en 2019 d'environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-23-08 Modernisation des exploitations agricoles	INAF – fonds BEI	41 000 000	41 000 000
	PCAE	49 916 332	63 270 000

Action 24
Gestion équilibrée et durable des territoires

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		398 021 554	398 021 554		357 881 331	357 881 331
Crédits de paiement		439 040 720	439 040 720		427 642 739	427 642 739

Un écart de 40,0 M€ en AE et 11,4 M€ en CP est identifié entre le montant prévu en LFI et le montant réellement exécuté. L'écart important en AE résulte pour l'essentiel de 32 539 573 € au titre de retraits d'engagement dont 255 488 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autre que personnel », 14 610 € de retraits d'engagements sont intervenus dans la catégorie « subvention pour charges de service public, 127 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie « dépenses pour immobilisation corporelle de l'Etat » 49 908 € de retraits d'engagement pour la catégorie « transfert aux autres collectivités » et 32 219 440 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises ». Pour mémoire, ces désengagements ont été réalisés dans le cadre du suivi de l'audit MMAI n°11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP réalisé en 2012. Ils concernent principalement les dispositifs relatifs à l'animation et au pastoralisme, le PHAE et l'ICHN.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	700 000	1 263 436	700 000	1 231 110
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	700 000	903 283	700 000	725 849
Subventions pour charges de service public		360 153		505 261
Titre 5 : Dépenses d'investissement	900 000	11 273	900 000	101 239
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	11 273	900 000	101 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	396 421 554	356 606 622	437 440 720	426 310 390
Transferts aux ménages		1 824		1 824
Transferts aux entreprises	374 544 307	335 576 100	415 563 473	404 818 218
Transferts aux collectivités territoriales		165 887		302 121
Transferts aux autres collectivités	21 877 247	20 862 810	21 877 247	21 188 227
Total	398 021 554	357 881 331	439 040 720	427 642 739

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 1 158 771 € CP = 725 849€**Hydraulique agricole : AE = 246 813 € CP = 220 654 €**

Les crédits en faveur de l'hydraulique agricole sont imputés en « dépenses de fonctionnement », « dépenses d'investissement », « transferts aux entreprises » et « transferts aux collectivités » en fonction de la nature de la dépense. L'exécution de l'intégralité de cette sous-action est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Animation et développement rural au niveau national : AE = 395 102 € CP = 0 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Appui aux SAFER : AE = 626 € CP = 30 986 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Mesures agro-environnementales : AE = 9 870 € CP = 9 870 €

Le détail de ces dépenses est décrit dans les catégories « transfert aux entreprises » et « transfert aux autres collectivités ».

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 258 840 € CP = 263 535 €

Ces crédits correspondent aux dépenses d'urgence relative à la protection contre la prédation du loup mises en œuvre en services déconcentrés. La majorité des crédits de cette sous-action relèvent de la catégorie « transferts aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 199 585 € CP = 171 252 €

Le détail de ces dépenses est décrit dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». En fonction des modalités pratiques de mise en œuvre de ces dépenses, les crédits sont exécutés en catégorie « dépense de fonctionnement courant », « subventions pour charge de service public » et « transfert aux autres collectivités ».

Autres soutiens aux syndicats : AE = 1 976 € CP = 1 976€

Cette dépense correspond à une erreur d'imputation.

Animation et développement rural au niveau local : AE = 45 960€ CP = 27 576 €

Ces crédits correspondent au financement d'une étude de vulnérabilité sur le loup pour la Gironde.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 374 763 € CP = 505 261€**Hydraulique agricole : AE = 121 811 € CP = 157 109 €**

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 252 952 € CP = 348 152 €

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 11 400 € CP = 101 239 €**Hydraulique agricole : AE = 11 400 € CP = 101 239 €**

Ces crédits sont consacrés aux ouvrages domaniaux d'hydraulique agricole dont l'État est propriétaire. Ils permettent de financer les travaux de rénovation et d'entretien de ces ouvrages (notamment le canal de Cassagnac (Gers), le canal de la Hardt (Alsace), le canal de Beauregard (Martinique), certains canaux en Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont le canal des Alpines, etc.) ainsi que les investissements, l'entretien et la rénovation des réseaux et des ouvrages gérés par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre de la concession d'État dont elle bénéficie.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 388 875 970 € CP = 426 310 390 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 1 824 € CP = 1 824 €

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 1 824 € CP = 1 824 €

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres entreprises ».

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 367 795 540 € CP = 404 818 218 €

Hydraulique agricole : AE = 1 000 000 € CP = 51 125 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 1 715 360 € en AE et 1 322 586 € en CP. Suivant la nature des dépenses, les crédits relatifs à l'hydraulique agricole sont également imputés en catégories « dépenses de fonctionnement hors charges de personnel » et « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits exécutés en 2019 se répartissent comme suit :

- 1 527 700 € en AE et 1 216 929 € en CP engagés et payés par les services déconcentrés pour mener divers travaux de réfections d'ouvrages hydrauliques, au bénéfice de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), notamment pour la mise en sécurité des retenues de Lavit et de Comberouger, et pour les canaux de Valserre (Hautes-Alpes), de Cassagnac (Gers), de la Hardt (Alsace) et de Beauregard (Martinique) ;
- 217 148 € en AE et de 157 108 € en CP pour financer des conventions avec l'IRSTEA.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (1 900 000 € en AE = CP) ont été sous exécutés à hauteur de 184 640 € en AE et 577 414 € en CP. Une partie des crédits en CP a également fait l'objet de redéploiements vers d'autres dispositifs, notamment les prêts bonifiés.

Animation et développement rural au niveau national : AE = 146 640 € CP = 300 000€

L'exécution réelle sur cette sous-action s'élève à 541 742 € en AE et 300 000 € en CP. D'autres actions ont été financées dans les catégories « dépenses de fonctionnement autre que de personnel ».

La sous-consommation identifiée par rapport à la LFI correspond à un report de crédits sur l'année 2020 pour financer le débat national PAC, qui seront exécutés en 2020.

Actions nationales en faveur du cheval : AE = 4 365 196 € CP = 4 365 196 €

4 395 196 € en AE=CP ont été délégués à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour financer les aides à la filière : appui technique aux éleveurs, subventions aux associations nationales de races, concours et manifestations et de manière générale, ainsi que l'amélioration génétique des équidés.

Appui aux SAFER : AE = 700 584 € CP = 775 584 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 960 626 € en AE et 1 065 986 € en CP. Elle finance notamment :

- 360 000 € en AE et CP délégués aux directions de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt des DOM et de Corse pour le financement de leurs SAFER en difficulté,
- 600 000 € en AE = CP délégués à la Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) de Nouvelle-Calédonie financent la contribution du ministère chargé de l'agriculture au fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), dont la mission consiste à participer dans les zones rurales et sub-urbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (2 699 529 € en AE = CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP. Ces crédits ont été réorientés vers d'autres dispositifs (convention IGN, prêts bonifiés).

ICHN : AE = 284 200 000€ CP = 284 200 000 €

Les crédits inscrits en LFI 2019 ont été exécutés intégralement.

L'exécution 2019 se répartit comme suit :

- 280 450 000 € en AE et 280 450 000 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement au titre de la campagne 2019
- 3 750 000 € en AE = CP délégués à l'Office de développement agricole et rural de Corse au titre de la campagne 2019 de la Corse.

MAEC et agriculture biologique : AE = 56 626 000 € CP = 97 026 656 €

Les crédits inscrits en LFI 2019 (63 200 000 € AE et 103 719 166 € CP) ont été sous-exécutés en AE de 6 512 430 € et de 6 641 280 € en CP. La sous-exécution s'explique principalement par un décret de transfert vers le programme 162 de 5 000 000 € au titre des interventions territoriales de l'État, dans le cadre de l'action Eau et agriculture en Bretagne.

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondus, s'élève à 56 687 570 € en AE et 97 077 886 € en CP et se décompose ainsi :

- 55 676 000 € en AE et 96 376 656 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement ;
- 950 000 € en AE et 650 000 € en CP délégués à l'Office de développement agricole et rural de Corse ;
- 61 570€ en AE et 51 230 en CP au titre des missions d'audits et d'une subvention sur la réalisation d'une évaluation de l'efficacité environnementale des mesures MAEC.

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 19 635 354 € CP = 17 222 899 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 19 943 879 € en AE et 17 625 953 € en CP.

Ces crédits ont permis de financer les actions de lutte contre la prédation du loup, ainsi que l'animation en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques, de l'agriculture biologique et des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). L'exécution 2019 se répartit comme suit :

- 19 522 478 € d'AE et 17 000 000 € de CP ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) ;
- 101 747 € d'AE et 210 000 € de CP ont été délégués à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) ;
- 88 900 € de CP ont permis de financer la convention relative à la création d'un réseau national de référents techniques sur les chiens de protection;
- 20 000 € en AE et CP ont permis de financer le concours général agricole des prairies fleuries éditions 2018-2019.

Par ailleurs, 397 373 € en AE et 375 758 € en CP de « crédits d'urgence » ont été exécutés par les services déconcentrés pour assurer la gestion des situations de crise dans les secteurs non éligibles à la mesure « prédateurs » (achat de matériel d'effarouchement ou de matériel nécessaire à la mise en place de parcs de contention nocturnes, frais de gardiennage, campagnes de sensibilisation des éleveurs, etc.).

Des erreurs d'imputations ont été constatées au titre de certaines dépenses, imputés à tort dans plusieurs sous-catégories.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (18 700 000 € AE=CP) ont été sur-exécutés de 1 243 879 € en AE et sous-consommés de 1 074 047 € en CP. La sur-exécution a été permise par un décret de transfert en provenance du MTES (3 M€).

Boisement des terres agricoles :

Ces crédits correspondent aux dépenses relatives au boisement des terres agricoles.

Expertise technique- eaux et sols : AE= 70 000 € CP = 0 €

Ces autorisations d'engagement financent une subvention avec l'ACTA. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Animation et développement rural au niveau local : AE = 1 051 766 € CP = 416 108 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 1 101 726€ en AE et 793 715 € en CP. Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de l'ASP au titre du réseau rural.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (832 757 € en AE=CP) ont été sur-exécutés en AE pour permettre le financement de la convention massif en région AURA, par mobilisation de diverses sous-consommations sur le programme.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS AE = 180 587 € CP = 316 821 €**Hydraulique agricole : AE = 0 € CP = 150 000 €**

Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Appui aux SAFER : AE = 134 886 € CP = 134 886€

Ces crédits financent le soutien apporté à certaines catégories d'opérations réalisées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). L'exécution globale des crédits « Appui aux Safer » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 16 301 € CP = 17 235 €

Ces crédits correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup, gérés en services déconcentrés. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Expertise technique- eau et connaissance des sols : AE = 29 400 € CP = 14 700 €

Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 20 898 019 € CP = 21 173 527 €**Hydraulique agricole : AE = 335 337 € CP = 642 459 €**

Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Formation et information des syndicats agricoles : AE = 5 958 000 € CP = 5 958 000 €

Ces crédits financent la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles. Gérés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture, ces crédits sont répartis entre les bénéficiaires dans les conditions fixées par le décret n°2002-451 du 2 avril 2002.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (5 958 000 € AE = CP) ont été exécutés intégralement.

Appui aux SAFER : AE = 124 530 € CP = 124 530 €

Ces crédits correspondent aux crédits d'appui à la SAFER de Martinique. L'exécution globale des crédits Appui aux Safer est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

MAEC et agriculture biologique : AE=51 700 € CP=41 360€

Ces crédits financent la réalisation d'une évaluation de l'efficacité environnementale des MAEC. L'exécution globale de ces crédits est détaillée à la catégorie « transfert aux entreprises ».

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 31 560 € CP = 120 460 €

Ces crédits gérés en services déconcentrés correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 1 124 039 € CP = 667 834 €

Ces crédits ont permis de financer la réalisation d'études (expertises techniques) dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (irrigation et pollutions diffuses), de la connaissance des sols, de la préservation de la biodiversité en lien avec les activités agricoles, de l'énergie, du changement climatique pour ses deux volets (adaptation et atténuation), de la qualité de l'air et de la bioéconomie.

Les résultats de ces études et leur large diffusion contribuent à concilier performances économique et environnementale des exploitations agricoles et à favoriser l'attractivité des territoires ruraux. Ces travaux permettent de consolider les actions engagées par le ministère pour la mise en œuvre du projet agroécologique qui constitue l'axe majeur de la politique agricole déclinée notamment par les nouvelles orientations prises dans le cadre de la PAC pour la période 2014-2020 et dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Ces dépenses correspondent à des conventions passées avec les organismes prestataires de service dans ce domaine (INRA, France Nature Environnement, IRSTEA, COMIFER, COOP de France, Ademe, bureaux d'études, etc.).

Les crédits inscrits en LFI 2019 (1 355 651 € en AE = CP) ont été sur-exécutés en AE de 320 325 € et sous-exécutés en CP de 153 713 €.

Autres soutiens aux syndicats : AE = 13 268 853€ CP = 13 268 853 €

Ces crédits financent le fonctionnement des syndicats agricoles conformément aux dispositions du décret n° 2003-406 du 2 mai 2003.

Animation et développement rural au niveau local : AE = 4 000 € CP = 350 031€

Ces crédits délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) financent le réseau rural régional. L'exécution de cette sous-action est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	63 200 000	63 200 000	0	56 687 570	56 687 570
Crédits de paiement	0	103 719 166	103 719 166	0	97 077 886	97 077 886

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique font partie du volet agricole du Grand plan d'investissement dans la mesure où elles permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles favorables à l'environnement. L'objectif de ces aides est d'apporter une compensation financière pour les surcoûts et les manques à gagner engendrés.

Les MAEC et les aides à l'agriculture biologique ont été dotées en LFI 2019 à hauteur de 63,2 M€ en AE et 103,7 M€ en CP en 2019. La sous-action a été exécutée à hauteur de 56,7 M€ en AE et 97 M€ en CP, l'écart par rapport au montant prévu en LFI correspondant principalement au transfert de crédits réalisé vers le PITE Bretagne.

L'action 2 du PITE « eau et agriculture en Bretagne » a été créée en 2006 afin de mettre en place des mesures en faveur de l'amélioration des connaissances relatives à la qualité des eaux et des sols, le développement de pratiques

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

agro-écologiques, les aides à la recherche et le retrait des algues vertes dans les zones touchées. Depuis 2018, le programme 149 est directement sollicité pour son financement via un transfert en gestion de 5 M€ vers l'action 2 du PITE, en ciblant le financement de plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Action 25
Protection sociale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		134 892 865	134 892 865		178 005 589	178 005 589
Crédits de paiement		134 892 865	134 892 865		177 988 704	177 988 704

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 43,1 M€ en AE et en CP pour couvrir les besoins identifiés sur le TODOE en 2019, ainsi que pour permettre la mobilisation par la Mutuelle sociale agricole (MSA) d'une enveloppe complémentaire de 7 M€ dans le cadre de l'épisode de sécheresse 2018.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		74 757		57 872
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 748		9 748
Subventions pour charges de service public		65 009		48 124
Titre 6 : Dépenses d'intervention	134 892 865	177 930 832	134 892 865	177 930 832
Transferts aux entreprises		177 705 737		177 705 737
Transferts aux autres collectivités	134 892 865	225 095	134 892 865	225 095
Total	134 892 865	178 005 589	134 892 865	177 988 704

TRANSFERT AUX ENTREPRISES AE = 178 005 589€ CP= 177 988 704 €

Réglementation et sécurité au travail : AE = 376 852 € CP = 359 967 €

Ces crédits comprennent les montants imputés par erreur sur les catégories "Dépenses de fonctionnement" et "Transfert aux autres collectivités".

Ces crédits visent à améliorer la prévention des risques professionnels des travailleurs ruraux, par la réalisation d'études prospectives, la mise en œuvre de mesures d'améliorations techniques et organisationnelles. Des campagnes de communication peuvent aussi être financées pour donner aux usagers l'accès aux connaissances des normes réglementaires et des techniques de protection. Les mesures ainsi financées entrent dans le cadre des actions programmées dans le plan santé au travail pour la période 2015-2019 (PST3) et auquel contribue le ministre de l'agriculture et de l'alimentation en qualité de ministre chargé du travail des professions agricoles, ce plan ayant fait l'objet d'une large consultation du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), installé en 2009.

La différence de montant entre les CP et les AE s'explique par le non-versement de la dernière tranche d'un montant de 16 885 €, prévue par la convention conclue avec l'IRSTEA, les actions prévues par celle-ci n'ayant été exécutées dans leur totalité.

Exonérations de charges sociales : AE = 177 628 737 € CP = 177 628 737 €

Ces crédits correspondent principalement à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre des mesures d'exonération de charges sociales ciblées en faveur du secteur agricole, à savoir l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels.

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs.

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, compte tenu de la transformation du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) en allègement de charges sociales et du renforcement des allègements généraux, il est prévu que ce dispositif spécifique aux employeurs agricoles soit supprimé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, un dispositif transitoire a été mis en place pour les années 2019-2020. Le champ des cotisations visées par l'exonération initialement a été révisé par la LFSS pour 2019 afin de l'aligner sur celui des allègements généraux de cotisations et contributions sociales. Par ailleurs,

la dégressivité de l'exonération en fonction de la rémunération a évolué : celle-ci est totale pour une rémunération mensuelle inférieure ou égale à **1,20 SMIC mensuel** (1,25 SMIC avant 2019), dégressive pour les rémunérations comprises entre **1,20 SMIC mensuel** et **1,6 SMIC** (1,5 SMIC avant 2019) puis nulle pour une rémunération mensuelle égale ou supérieure à 1,6 SMIC.

En 2019, la compensation opérée sur le programme 149 s'élève à 172 465 000 €. Elle correspond au surplus d'exonération lié au maintien d'un plateau d'exonération totale à 1,2 SMIC par rapport aux allègements généraux pour la période d'activité 2019 concernée et à l'intégralité des exonérations liées à l'activité du 4^{ème} trimestre 2018 basée sur l'ancien dispositif.

Par ailleurs, un montant de 7 000 000 € a été versé à la CCMSA dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la MSA relatif à l'enveloppe de prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté.

D'autre part, un versement de 96 657 € en AE=CP a été effectué au bénéfice de la MSA de la Corse au titre des dispositifs de désendettement social.

Enfin, un rétablissement de crédit correspondant au montant non consommé par la MSA au titre du fonds "micro-BA" a été enregistré pour 1 932 820 €.

Action 26

Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		245 344 253	245 344 253		215 259 468	215 259 468
Crédits de paiement		253 275 628	253 275 628		227 639 819	227 639 819

Un écart de 30,0 M€ en AE et 25,6 M€ en CP est identifiée entre les montants prévus en LFI et l'exécution budgétaire sachant que l'exécution en AE a été minorée de 14 154 464 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

à la catégorie « transfert aux entreprises ». Le reste de la sous-exécution résulte notamment de report de crédits opérés sur 2020 pour permettre le financement de mesures de crise dédiées aux scolytes.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	194 183 850	192 028 768	194 186 335	192 807 202
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	364 057	3 794 768	366 542	4 115 042
Subventions pour charges de service public	193 819 793	188 234 000	193 819 793	188 692 160
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 471 265	1 915 471	6 774 009	2 018 950
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 471 265	1 915 471	6 774 009	2 018 950
Titre 6 : Dépenses d'intervention	45 689 138	20 254 579	52 315 284	31 843 666
Transferts aux entreprises	24 050 000	-5 661 731	29 630 347	16 656 500
Transferts aux collectivités territoriales	13 052 877	16 332 664	14 067 658	5 196 336
Transferts aux autres collectivités	8 586 261	9 583 646	8 617 279	9 990 830
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 060 650		970 000
Dotations en fonds propres		90 650		
Dépenses de participations financières		970 000		970 000
Total	245 344 253	215 259 468	253 275 628	227 639 819

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 3 895 897 € CP = 4 115 042 €

101 129 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que personnel ».

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 942 822 € CP = 925 336 €

Les crédits réellement exécutés pour cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 12 364 179 € en AE et 10 646 968 € en CP. En fonction de la nature des dépenses, l'exécution est imputée dans les catégories « fonctionnement courant », « subventions pour charges de service public », « immobilisations corporelles de l'état », « transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités ». Le détail de l'exécution pour cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 1 821 159 € CP = 1 855 937 €

Ces crédits sont exécutés dans leur intégralité par les services déconcentrés. Les opérations réalisées permettent de stabiliser et restaurer les sols en pente. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

Acquisition de forêt par l'État ou les collectivités territoriales AE= 350 000 € CP = 350 000 €

Ces crédits ont pour objectif de conforter le massif de Fontainebleau et relèvent de la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ». Les sous-consommations identifiées sur cette sous-action par rapport à la LFI 2019 (environ 500 k€ en AE et 820 k€ en CP) ont été mobilisés sur la sous-action 26-10 « Étude et recherche ».

Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire AE = - 12 373 € CP = 47 385 €

Ces crédits ont financé les frais occasionnés par le classement de forêts (frais d'enquêtes publiques et de géomètres en forêt de protection) et des aides pour la mise en œuvre d'opérations de lutte phytosanitaire (traitements phytosanitaires ou lutttes sylvicoles, notamment contre les scolytes).

Les crédits inscrits en LFI 2019 (664 057 € en AE et 666 542 € en CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 651 684 € en AE et 619 157 € en CP. La sous-exécution a permis un redéploiement vers la sous-action 26-10 « Étude et recherche ».

Études recherche AE = 381 981 € CP = 421 894 €

Les dépenses exécutées sur cette sous-action sont décrites dans la catégorie transfert aux autres collectivités. Les crédits de fonctionnement, exécutés en grande majorité en administration centrale, ont permis notamment de financer :

- l'opération « La forêt s'invite à l'école », un parcours pédagogique à destination des établissements scolaires et parascolaires afin de faire découvrir les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt, pour 50 000 € en AE;
- le financement du projet de recherche sur la forêt financé par l'Union Européenne (EFIATLANTIC) pour 80 000 € en AE ;
- le développement du module forêt-bois (MOFOB) de suivi de la ressource disponible en bois pour 50 000 € en AE ;
- le financement d'actions contribuant à la diffusion de l'agro-écologie et de la stratégie forestière pour 40 000 € ;
- la gestion de la base de données sur les incendies de forêt en France (BDIFF) pour 66 000 € en AE ;
- la participation à l'analyse, la conception et la réalisation d'un site internet hébergeant les indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines pour 20 000 € en AE.

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 412 309 € CP = 514 490 €

Ces dépenses sont détaillées dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 188 393 022 € CP = 188 692 160 €

159 022 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie « subvention pour charge de service public ».

Versement compensateur et subvention d'équilibre (ONF) AE = 140 400 000 € CP= 140 400 000 €

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités publiques (État et collectivités territoriales), est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Cette mission de service public garantit une gestion durable de ce patrimoine forestier et permet de répondre aux attentes de la société comme la protection de l'environnement et l'accueil du public, tout en assurant la pérennité des forêts concernées. Le régime forestier comprend la gestion foncière, la surveillance générale, l'aménagement forestier, le règlement et le marquage des coupes ainsi que la mise en vente.

L'ONF étant opérateur de l'État, une description détaillée de ses comptes et de ses missions figure dans la partie opérateurs.

Mission d'intérêt général (ONF) AE = 26 016 232 € CP= 26 016 232 €

Les missions d'intérêt général (MIG) regroupent les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier. L'ONF est chargé, en application du contrat d'objectif et de performance 2016-2020 du 7 mars 2016, de la réalisation de MIG pour le compte de la DGPE.

Ces crédits financent les charges de fonctionnement et de personnel (fonctionnaires et ouvriers) de l'ONF, ainsi que les travaux associés aux missions de service public que lui confie l'État. Depuis 2018, la convention ONF sur les MIG intègre l'ensemble des dépenses des travaux d'entretien réalisés en régie par l'ONF au sein de la MIG RTM.

Subvention d'équilibre (ONF) AE = 6 505 273 € CP= 6 505 273 €

Ces crédits correspondent la subvention d'équilibre de l'ONF à hauteur de 6 505 273 € (AE = CP).

Centre national de la propriété forestière (CNPFF) AE = 14 671 039 € CP = 14 671 039 €

Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission le développement de l'orientation de la gestion forestière des forêts privées, et d'améliorer leurs productions en promouvant une gestion forestière durable. Le contrat d'objectif et de performance du CNPF reprend les grands enjeux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) à travers trois grands objectifs :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- Adapter le fonctionnement du CNPF.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 9 048 € CP = 9 048 €

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire AE = 7 000 € CP = 7 000 €

Ces crédits relèvent de la catégorie « dépenses de fonctionnement courant ».

Études et recherche AE = 350 430 € CP = 463 523 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) réalisés par des opérateurs de l'État (INRA, AgroParisTech, ONF, etc). L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 434 000 € CP = 620 045 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches sur l'amélioration des peuplements forestiers compte tenu du changement climatique. Ces études sont réalisées par des opérateurs de l'État tels que l'IRSTEA, l'INRA, le CNPF et l'ONF. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 1 917 224 € CP = 2 018 950 €

1 753 € DE RETRAITS D'ENGAGEMENT SONT IMPUTÉS SANS LA CATÉGORIE « DÉPENSES POUR IMMOBILISATION CORPORELLES DE L'ÉTAT ».

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 531 926 € CP = 476 590 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 1 385 298 € CP = 1 542 360 €

Ces crédits permettent le financement de travaux de restauration des terrains en montagne (RTM) par l'État sur les terrains domaniaux : création et entretien d'un parc de plus de 20 000 ouvrages de génie civil (pare-avalanches, filets pare-blocs, barrages pour prévention des coulées boueuses dans le lit des torrents, etc.) ou de génie biologique répartis sur 392 000 hectares de terrains domaniaux, dont la finalité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels en montagne (glissements de terrains, crues torrentielles, avalanches, érosion des sols, chutes de blocs rocheux, etc.)

Les crédits réellement exécutés sur cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 3 369 856 € en AE et 3 509 425 € en CP. La sous-exécution identifiée par rapport à la LFI correspond à la mise en réserve ou au redéploiement, pour les AE vers la sous-action 26-04 « DFCI », et pour les CP vers le financement des prêts bonifiés.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 34 147 139 € CP = 31 843 666 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 7 967 261 € CP = 16 656 500 €

13 628 993 € DE RETRAITS D'ENGAGEMENT SONT INSCRITS DANS LA CATÉGORIE « TRANSFERT AUX ENTREPRISES ».

Chablis Klaus AE = 18 400 € CP = 9 747 674 €

Le plan Klaus, dont l'objectif est d'aider les propriétaires forestiers dans le nettoyage et la reconstitution des peuplements forestiers dévastés par la tempête du 26 janvier 2009, est désormais achevé. Pour finaliser le plan Chablis Klaus, les paiements s'étaleront jusqu'en 2022.

Ces crédits sont exécutés par l'ASP.

La sous-réalisation en CP par rapport à la dotation LFI sur cette ligne correspond à la mise en réserve. La consommation de 18 400 € en AE n'était pas inscrite en LFI 2019 et a été réalisée en fongibilité par la DRAAF par redéploiement à partir d'autres lignes de l'action 26.

Fond stratégiques de la forêt et du bois AE = 14 700 794 € CP = 3 968 215 €

Ce dispositif finance principalement des mesures de soutien aux investissements en forêt inscrites dans la réalisation du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI), et notamment :

- Les dessertes forestières qui ont pour objet d'aider financièrement les propriétaires forestiers (particuliers ou communes) à améliorer la desserte de leurs parcelles. Les opérations entreprises permettent une meilleure mobilisation des ressources forestières. Les bénéficiaires finaux étant soit des propriétaires forestiers soit d'autres collectivités, la totalité des crédits a été regroupée dans la catégorie "transferts aux entreprises". Ces crédits sont exécutés par l'ASP et l'ODARC ;
- Le fonds de prêt participatif pour les investissements innovants dans la filière forêt-bois destiné à favoriser la compétitivité des entreprises de la filière, mis en place par Bpifrance ;
- Les conventions relatives à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Projet de Territoires, passées en fin de gestion 2019 et mises en œuvre au niveau des DRAAF ;
- L'accélérateur de PME dédié à la filière forêt-bois, mis en œuvre par BPI France.

Cette sous-action a également été mobilisée dans le cadre de la crise des scolytes, pour mettre en œuvre une aide à l'exploitation visant à extraire les bois scolytés hors des massifs forestiers.

Les crédits exécutés sous cette sous action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 17 348 115 € en AE et à 7 155 506 € en CP, incluant les crédits animation des filières régionales inscrits dans les rubriques « transfert aux collectivités territoriales » et « fonctionnement courant », les travaux de recherche sur l'amélioration des peuplements forestiers inscrit dans la rubrique « subvention pour charges du service publics », et les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets innovation et investissements pour l'amont forestier inscrits dans la rubrique « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits inscrits en LFI 2019 (24 050 000 € en AE et 19 050 000 € en CP) ont été sous exécutés à hauteur de 6 701 885 € en AE et 11 894 494 € en CP. Une partie importante de ces crédits sera mobilisée en report en 2020 pour financer les mesures de crise dédiées aux scolytes (3,9 M€ en AE et 4,3 M€ en CP). Le reste de la sous-consommation sur cette ligne a permis de financer en gestion diverses sur-consommations sur le programme, et notamment les besoins identifiés au titre des prêts bonifiés.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = - 6 860 107 € CP = 2 940 611 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 108 174 € CP = 0 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'Etat ».

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE = 16 464 234 € CP = 5 196 336 €

131 569 € de retraits d'engagement sont imputés dans la catégorie "transfert aux collectivités territoriales".

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 16 415 009 € CP = 5 094 308 €

Les crédits réellement exécutés sur cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 12 364 179 € en AE et 10 646 968 € en CP. Ces crédits concernent les subventions majoritairement accordées aux collectivités territoriales, pour la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu etc..).

Une partie de ces crédits est déléguée aux opérations de DFCI méditerranéenne gérées par la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) et programmées par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud (ZDS Sud) dans le cadre de sa mission d'harmonisation et de coordination des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie au niveau zonal.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (13 052 877 € en AE et 14 067 658 € en CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 688 698 € en AE et 3 420 690 € en CP. Cette sous-réalisation correspond, pour les CP, au financement en gestion de diverses sur-consommation sur le programme, et notamment les besoins identifiés au titre des prêts bonifiés.

Fonds stratégiques de la forêt et du bois AE = - 6 000 € CP = 0 €

Ces crédits relatifs à l'animation des filières régionales permettent de financer des actions destinées à favoriser l'évolution et l'adaptation de la production forestière face aux demandes du marché. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 55 225 € CP = 102 028 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "immobilisations corporelles de l'Etat"

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 9 715 644 € CP = 9 990 830 €

131 997 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie "transfert aux autres collectivités".

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 1 325 482 € CP = 1 201 074 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 0 € CP = 9 100 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'Etat ».

Études et recherche AE = 7 643 800 € CP = 7 697 900 €

Les crédits exécutés, toutes catégories confondues, au titre de cette sous-action sont de 8 376 210 € en AE et 8 583 318 € en CP.

Ces crédits ont permis notamment de financer :

- 7 064 000 € AE = CP pour l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ;
- 1 312 210 € en AE et 1 519 318 € en CP pour les évaluations et prospectives forestières.

La sur-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport à la LFI a été permise grâce à la mobilisation de diverses sous-consommations sur les autres sous-actions de l'action 26.

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 746 362 € CP = 1 082 757 €

Ces crédits ont permis principalement de financer les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements pour l'amont forestier. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

DOTATION EN FONDS PROPRES : AE = 1 060 650 € CP = 970 000 €

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 1 060 650 € CP = 970 000 €

Ce montant correspond à une erreur d'imputation. Ces montants auraient dû être comptabilisés en dépenses d'intervention.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	24 050 000	24 050 000	0	10 088 370	10 088 370
Crédits de paiement	0	19 050 000	19 050 000	0	6 823 116	6 823 116

Dans le domaine de la forêt et du bois, les dispositifs intégrés dans le volet agricole du GPI, qui ont fait l'objet d'un financement en 2019, sont les suivants :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières : l'aménagement des dessertes forestières permet aux propriétaires forestiers d'assurer l'écoulement des ressources, concourant ainsi à une plus grande mobilisation du bois. Les opérations réalisées sont, entre autres, la création et mise au gabarit des routes forestières accessibles aux grumiers, l'aménagement de places de dépôt et/ou de retournement, l'ouverture de pistes accessibles aux « engins de débardage (tracteurs, porteurs), ou des travaux d'insertion paysagère. 10 M€ ont été réservés au financement de la desserte forestière dans le cadre du FSFB, ce dernier dispositif étant également financé par des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB).
- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants : le prêt participatif filière Bois (de 40 000 à 300 000 €, sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant, d'une durée de 5 ou 7 ans) finance le développement ou l'extension d'activité d'entreprises de la filière bois afin d'accompagner leurs investissements destinés notamment à favoriser leur compétitivité, croissance et renforcement de leurs fonds propres. Près d'1M€ ont été engagés en 2019.
- l'Accélérateur de PME pour la filière forêt-bois : créé sur le modèle des accélérateurs sectoriels de Bpifrance, comme l'accélérateur IAA sur le volet agricole, il est dédié aux entreprises de la filière forêt-bois et couvre l'ensemble des marchés de la filière, allant de la gestion et de l'exploitation forestière à l'ameublement en passant par la scierie, l'emballage, ou les industries du bois et de la construction (menuiserie, charpenterie). Pendant 24 mois, l'Accélérateur Bois répond aux enjeux spécifiques de croissance et de structuration des petites et moyennes entreprises du secteur et leur apportent les solutions adaptées afin d'accélérer leur développement. La première promotion (360k€), constituée de 22 entreprises, a été inaugurée en octobre 2019.
- l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel pour relancer la filière forêt-bois. Il s'agit d'accompagner financièrement des démarches d'ingénierie permettant la concrétisation de projets collectifs et ambitieux ancrés dans les territoires au service du développement de la filière forêt-bois. Les conventions ont été engagés en 2019 à hauteur de 1,5 M€ environ.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-26-12 – Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB	Desserte forestière	7 168 000	5 280 000
	Fonds de prêts innovants	1 000 000	1 000 000
	AMI + accélérateur forêt-bois	1 920 370	543 116

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 27
Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		500 978 831	500 978 831		420 058 413	420 058 413
Crédits de paiement		500 978 831	500 978 831		415 966 415	415 966 415

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sous-exécutés à hauteur de 80,9 M€ en AE et 85,6 M€ en CP.

Cet écart s'explique principalement par le positionnement de la provision pour aléas sur cette sous-action, dont les crédits sont mobilisés en cours d'année sur les actions du programme en tension (en 2019, l'action 22 du programme qui porte les versements alloués au FNGRA)

L'exécution en AE a été minorée de 7 779 € au titre des retraits d'engagement relatifs à la catégorie "dépenses de fonctionnement autres que personnel".

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités de ces retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	469 326 758	379 440 505	469 326 758	379 406 013
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	208 000 000	125 124 725	208 000 000	125 090 233
Subventions pour charges de service public	261 326 758	254 315 780	261 326 758	254 315 780
Titre 6 : Dépenses d'intervention	145 480	11 631 842	145 480	7 574 336
Transferts aux entreprises	145 480	271 842	145 480	271 842
Transferts aux autres collectivités		11 360 000		7 302 494
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	31 506 593	28 986 066	31 506 593	28 986 066
Dotations en fonds propres	31 506 593	28 986 066	31 506 593	28 986 066
Total	500 978 831	420 058 413	500 978 831	415 966 415

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 125 132 504 € CP = 125 090 233 €

Préfinancement des aides communautaires et apurement communautaire :

AE = 125 071 033 € CP = 125 071 033 €

En 2019, la contrepartie de la compensation faite sur les fonds européens au titre de l'apurement communautaire s'élève à 125 071 033 € en AE = CP. Ces crédits financent le remboursement des décisions de refus d'apurement des dépenses de la Commission européenne, soit dans le détail :

- la décision ad hoc 58 du 16 novembre 2018 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 50 020 758,38 €, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 741 725,48 €, soit un total de 50 762 483,86 € ;
- la décision ad hoc 59 du 12 février 2019 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 1 529 753,47 €, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 1 457 366,66 €, soit un total de 2 987 120,13 € ;

- la décision ad hoc 60 du 5 juin 2019 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les Etats membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 30 297 749,47 €, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 42 868 199,79 €, ainsi qu'un remboursement sur ad hoc 47 pour un montant de 24 352 508,23 €, soit un total de 48 813 441,03 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2015 correspondant aux créances FEADER, représente un montant de 1 542 299,42 €, et celle correspondant aux créances FEAGA représente un montant de 1 113,71 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2016 correspondant aux créances FEADER, représente un montant de 3 872,01 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2018 correspondant à des dépassements de délais, de plafonds, à des créances FEAGA et FEADER, pour un montant 17 419 485,01 € ;
- la décision du 6 août 2019 relative à la clôture FEADER de la programmation RDR2 2007-2013 et au dépassement de la maquette financière, pour un montant de 3 686 866,76 € ;
- et un remboursement des frais de financement PAC du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 pour 145 649,42 €.

L'écart entre le montant exécuté sur cette ligne (environ 125 M€) et le montant prévu en LFI (200 M) a été redéployé pour financer les autres aléas du programme, en particulier l'abondement opéré sur le FNGRA.

Autres moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques : AE = 61 471 € CP = 19 200 €

Ces crédits portent sur trois prestations de l'IGN pour l'estimation de chiffrages relatifs aux mesures surfaciques dans le cadre de la déclaration graphique des aides agricoles.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 254 315 780 € CP = 254 315 780 €

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) : AE = 38 032 607 € CP = 38 032 607 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 95 605 410 € CP = 95 605 410€

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Agence Bio : AE = 2 057 195 € CP = 2 057 195 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) : AE = 16 596 393 € CP = 16 596 393 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : AE= 97 024 770 €

CP = 97 024 770 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM) : AE = 4 999 405 €

CP = 4 999 405 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 271 842 € CP = 271 842 €

Office du développement agricole et rural de Corse : AE = 271 842 € CP = 271 842€

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces crédits relèvent de la subvention pour charge de service public. 271 842 € ont été octroyés à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 11 360 000 € CP = 7 302 494 €

Autres moyens dédiés aux politiques publiques : AE = 11 360 000 € CP = 7 302 494 €

Ces crédits financent la convention entre le MAA, l'ASP et l'IGN au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique pour la campagne 2019. La surconsommation en AE par rapport aux montants prévus en LFI correspond à la refonte de la convention financière avec l'IGN, et a été financée par la mobilisation de diverses sous-consommation sur le programme.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES AE = 28 986 066 € CP = 28 986 066 €

DOTATION EN FONDS PROPRES AE = 28 986 066 € CP = 28 986 066 €

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 21 486 226 € CP = 21 486 226€

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'agence à hauteur de 21 486 226 €.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :

AE= 7 499 840 € CP = 7 499 840 €

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'établissement à hauteur de 7 499 840 €.

Action 28

Pêche et aquaculture

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		49 699 320	49 699 320		40 277 124	40 277 124
Crédits de paiement		49 708 889	49 708 889		35 130 318	35 130 318

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sous-exécutés à hauteur de 8,5 M€ en AE et 14,6 M€ en CP.

L'exécution en AE a été minorée de 930 647 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement à la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que personnel » suite à un transfert de marché de la DPMA du MTES au MAA.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités de ces retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 612 000	14 863 266	14 622 000	15 020 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 005 000	13 356 652	11 015 000	12 449 522
Subventions pour charges de service public	3 607 000	1 506 614	3 607 000	2 570 994

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	34 532 320	25 006 858	34 531 889	19 810 779
Transferts aux entreprises	24 039 320	19 680 879	24 038 889	14 649 643
Transferts aux collectivités territoriales	180 000		180 000	
Transferts aux autres collectivités	10 313 000	5 325 979	10 313 000	5 161 136
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	555 000	407 000	555 000	299 023
Dotations en fonds propres	555 000	407 000	555 000	299 023
Total	49 699 320	40 277 124	49 708 889	35 130 318

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE = 14 164 771 € CP = 12 449 522 €

Suivi statistique et des données : AE = 2 873 187 € CP = 2 075 744 €

Les crédits concernant les moyens dédiés au suivi statistique et des données sont consacrés au recueil des données relatives aux pêches maritimes indispensables pour répondre aux obligations internationales ou européennes de la France par le biais de programmes d'observations scientifiques à la mer. Ces programmes sont mis en œuvre par des marchés attribués à des entreprises spécialisées. Elles effectuent des plans d'échantillonnages par zones de pêche, métiers et par espèce, permettant de collecter les données connexes à l'activité de pêche, notamment les rejets dont l'interdiction est entrée en vigueur.

Contrôle des pêches maritimes : AE = 6 151 496 € CP = 5 585 888 €

Les conventions entre la DPMA et ses Unités Opérationnelles informatiques sont exécutées par délégation de crédits à hauteur de 3,25 M€ en AE et 3,80 M€ en CP pour le développement des systèmes d'information des pêches et l'hébergement des applications informatiques de la DPMA.

Les dépenses liées à la maintenance et à la réalisation d'outils informatiques de contrôle des pêches, à l'utilisation de moyens de surveillance et moyens de déclaration, de produits de sécurité, à la prise en charge d'outils de contrôle et à la formation aux « obligations déclaratives » s'ajoutent à ces montants à hauteur de 2,87 M€ en AE et 1,79 M€ en CP.

Appui technique : AE = 1 977 677 € CP = 1 625 480 €

Ces crédits ont en partie financé les frais de formation, de déplacement, de représentation, de communication et d'assistance technique FEAMP, à hauteur de 0,85 M€ en AE et 0,62 M€ en CP.

Le marché pour l'organisation de la 41ème réunion annuelle de l'Organisation des Pêcheries du Nord Ouest Atlantique (OPANO) en septembre à Bordeaux a consommé 0,21 M€ en AE et CP.

0,91 M€ en AE et 0,79 M€ en CP correspondent au paiement de la part fonctionnement des frais de gestion du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui traite les dossiers de demande de paiement des subventions du Fonds.

Interventions socio-économiques ; AE = 152 500 € CP = 152 500 €

Ce montant correspond à la partie frais de gestion de la convention relative au versement par l'État au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) d'une subvention pour le fonctionnement des caisses de garantie contre les intempéries et avaries (CGIA).

Interventions économiques non-cofinancées : AE = 3 009 911 € CP = 3 009 911 €

La dépense correspond au paiement à une entreprise d'un titre de perception annulé.

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC AE = 1 506 614 € CP = 2 570 994 €

Suivi statistique et des données : AE = 1 106 614 € CP = 2 160 044 €

La dépense représente le montant des crédits délégués à IFREMER dans le cadre de travaux d'expertise halieutique. Le rattachement de la DPMA au MAA a permis de qualifier cette dépense en tant que SCSP.

Interventions économiques cofinancées : AE = 400 000 € CP = 400 000 €

La dépense correspond à la partie frais de fonctionnement, de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer à la mise en œuvre des actions relatives au soutien des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 25 129 385 € CP = 19 810 779 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 19 680 879 € CP = 14 649 643 €

Suivi statistique et des données : AE = 746 229 € CP = 447 738 €

Il s'agit de crédits délégués à IFREMER devant être imputés en SCSP dans le cadre des travaux aquacoles.

Contrôle des pêches : AE = 50 000 € CP = 50 000 €

Il s'agit du paiement d'une convention établie dans le cadre des prestations menées par un opérateur privé en ce qui concerne le développement d'une nouvelle version des équipements d'enregistrement et de communication électroniques.

Intervention socio-économique : AE = 5 959 342 € CP = 5 959 342 €

Cette dépense concerne la partie transfert indirect de la dotation due au titre de la participation de l'État au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) pour financer le régime des caisses de chômage intempéries et avaries (CGIA).

Interventions économiques cofinancées : AE = 12 925 308 € CP = 8 192 563 €

Une partie de la dépense (3,58 M€ en AE=CP) correspond à la partie intervention économique, en contrepartie du FEAMP, de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer, afin de contribuer à des actions relatives au soutien économique et à l'accompagnement des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le reliquat de ces crédits (9,34 € en AE et 4,61 € en CP) est consacré au financement de la contrepartie nationale (CPN 149) des projets examinés au cours des réunions de Commission de Sélection Nationale du FEAMP 2014-2020.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 5 448 506 € CP = 5 161 136 €

Suivi statistique et des données : AE = 274 309 € CP = 233 582 €

Ces dépenses sont destinées à différents organismes au titre de leur expertise sur les données statistiques et scientifiques.

Appui technique : AE = 983 600 € CP = 983 600 €

Ces dépenses correspondent à des versements aux organisations régionales de gestion de la pêche et aux conseils consultatifs régionaux de pêche dans le cadre de la contribution financière de la France à ces organismes internationaux.

Interventions économiques non cofinancées : AE = 1 524 216 € CP = 1 277 573 €

Ces crédits dont les montants réels (corrigés des REJB) s'élèvent à 1,28 M€ en AE=CP sont consacrés au financement des opérations de repeuplement d'anguilles en application du plan de gestion européenne de l'espèce.

Interventions économiques cofinancées : AE = 2 666 381 € CP = 2 666 381 €

Il s'agit du règlement d'une note de débit émise par la Commission européenne dans le cadre de la pré clôture du Fonds Européen pour la pêche (FEP).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES AE = 407 000 € CP = 299 023 €

Appui technique : AE = 407 000 € CP = 299 023 €

Ces dépenses sont relatives à la part investissement de la convention cadre relative aux frais de gestion ASP FEAMP 2014-2020.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	754 397 000	835 273 000	607 899 192	775 342 384
Subventions pour charges de service public	98 725 000	98 725 000	95 605 410	95 605 410
Dotations en fonds propres	23 354 000	23 354 000	21 893 226	21 785 249
Transferts	632 318 000	713 194 000	490 400 556	657 951 725
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	14 969 000	14 969 000	15 248 774	15 069 561
Subventions pour charges de service public	14 969 000	14 969 000	15 061 482	14 834 483
Transferts	0	0	187 291	235 078
FranceAgriMer (P149)	135 111 000	135 111 000	112 141 610	112 141 610
Subventions pour charges de service public	99 459 000	99 459 000	97 424 770	97 424 770
Dotations en fonds propres	8 152 000	8 152 000	7 499 840	7 499 840
Transferts	27 500 000	27 500 000	7 217 000	7 217 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	10 165 000	10 165 000	10 057 194	6 057 195
Subventions pour charges de service public	2 165 000	2 165 000	2 057 195	2 057 195
Transferts	8 000 000	8 000 000	7 999 999	4 000 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	38 747 000	38 747 000	42 397 803	42 397 803
Subventions pour charges de service public	38 747 000	38 747 000	38 032 607	38 032 607
Transferts	0	0	4 365 196	4 365 196
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)	16 926 000	16 926 000	16 596 393	16 596 393
Subventions pour charges de service public	16 926 000	16 926 000	16 596 393	16 596 393
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)	95 355 000	95 355 000	85 949 405	86 349 405
Subventions pour charges de service public	5 155 000	5 155 000	4 999 405	4 999 405
Transferts	90 200 000	90 200 000	80 950 000	81 350 000
ONF - Office national des forêts (P149)	178 851 000	178 851 000	178 388 828	178 558 050
Subventions pour charges de service public	178 851 000	178 851 000	173 104 767	173 154 396
Transferts	0	0	5 284 062	5 403 654
Météo-France (P159)	0	0	132 690	141 987
Transferts	0	0	132 690	141 987
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage (P113)	0	0	8 721	39 365
Subventions pour charges de service public	0	0	7 321	33 121
Transferts	0	0	1 400	6 244
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	0	0	11 450 000	3 539 296
Subventions pour charges de service public	0	0	0	162 696
Transferts	0	0	11 450 000	3 376 600
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)	0	0	-5 000	0
Transferts	0	0	-5 000	0
Business France (P134)	0	0	3 710 000	3 710 000
Subventions pour charges de service public	0	0	3 710 000	3 710 000
Universités et assimilés (P150)	0	0	10 793	37 829
Subventions pour charges de service public	0	0	10 793	25 743
Transferts	0	0	0	12 086
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	0	25 603

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 149

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	0	25 603
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	124 000	220 410
Subventions pour charges de service public	0	0	0	220 410
Transferts	0	0	124 000	0
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	0	0	0	40 600
Subventions pour charges de service public	0	0	0	40 600
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	0	203 830
Subventions pour charges de service public	0	0	0	30 400
Transferts	0	0	0	173 430
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	0	0	1 852 843	2 285 000
Subventions pour charges de service public	0	0	1 106 614	1 837 262
Transferts	0	0	746 229	447 738
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	0	0	760 269	830 232
Subventions pour charges de service public	0	0	299 069	573 922
Transferts	0	0	461 200	256 310
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	12 000	12 000
Subventions pour charges de service public	0	0	12 000	12 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	0	0	70 000	69 700
Subventions pour charges de service public	0	0	0	69 700
Transferts	0	0	70 000	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	46 000	65 985
Subventions pour charges de service public	0	0	3 000	32 500
Transferts	0	0	43 000	33 485
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	0	0	53 160	86 672
Subventions pour charges de service public	0	0	0	52 972
Transferts	0	0	53 160	33 700
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	0	0	444 357	442 933
Subventions pour charges de service public	0	0	269 020	409 933
Transferts	0	0	175 337	33 000
Total	1 244 521 000	1 325 397 000	1 087 349 031	1 244 263 844
Total des subventions pour charges de service public	454 997 000	454 997 000	448 299 847	449 915 919
Total des dotations en fonds propres	31 506 000	31 506 000	29 393 066	29 285 089
Total des transferts	758 018 000	838 894 000	609 656 119	765 062 836

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique essentiellement du fait de la mise en réserve.

Le détail est précisé opérateur par opérateur dans le RAP opérateurs, en commentaire des financements Etat.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
ASP - Agence de services et de paiement			1 760 1 777 1 795	307 406 204	7 0 3	0 0 0	0 0 0
CNPF - Centre national de la propriété forestière			348 345 345	104 105 111	0 0 0	0 0 0	3 0 3
FranceAgriMer			1 029 1 030 1 024	10 10 11	10 10 11	0 0 0	0 0 0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique			16 16 17	0 0 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation			746 709 709	13 16 13	0 0 0	11 0 11	0 0 0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité			233 235 236	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer			40 41 38	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
ONF - Office national des forêts			8 441 8 536 8 059	597 380 492	597 0 144	0 0 348	0 0 0
Total			12 613 12 689 12 223	1 031 917 833	614 10 158	11 0 359	3 0 3

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Dans l'ensemble, les opérateurs ont respecté le plafond d'emplois qui leur avait été assigné pour l'année 2019 avec 12223 ETPT réalisés pour 12 689 ETPT autorisés en LFI. Pour l'essentiel, l'écart est lié à une réduction plus importante que prévue des effectifs de l'ONF. FranceAgriMer et l'ODEADOM ont également sous-exécuté leur plafond d'emplois. Toutefois, dans leur cas, il ne s'agit pas de suppressions d'emplois mais d'un décalage entre les vacances d'emplois et les recrutements.

L'ASP a au contraire sur-exécuté son plafond d'emplois. L'agence explique cette sur-réalisation par un renouvellement de ses pratiques RH avec le remplacement de nombreux CDD par des fonctionnaires. Les recrutements de fonctionnaires étant intervenus avant le terme des CDD, le plafond d'emplois de l'ASP n'a pas pu être respecté. Enfin, l'INAO et le GIP BIO présentent une exécution supérieure de 1 ETPT à leur plafond d'emplois respectif. Ces augmentations ont été rendues possibles par redéploiement d'ETPT au sein du plafond d'emplois opérateurs du programme 149.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	13 047	12 613
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	-42	-42

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Impact du schéma d'emplois 2019	-74	-106
Solde des transferts T2/T3	-1	-1
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	-96	-96
Abattements techniques	-145	-145
Emplois sous plafond 2019 *	12 689	12 223

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-119	-333

Le plafond d'emplois global des opérateurs du programme 149 a été respecté avec 12 223 ETPT réalisés pour 12 689 ETPT autorisés en LFI.

L'impact du schéma d'emplois 2019 réalisé à hauteur de -106 ETPT recouvre à la fois l'impact du schéma d'emplois 2019 à proprement parlé qui se traduit par des suppressions de postes mais aussi la vacance frictionnelle d'emplois liée à un décalage entre les sorties de personnel et les recrutements.

De la même manière le schéma d'emplois réalisé 2019 de -333 ETP ne correspond pas à un nombre équivalent de postes supprimés au sein des opérateurs du programme.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ASP - Agence de services et de paiement	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	9 274 000	9 372 235
FranceAgriMer	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	6 950 000	7 338 342
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	0
ONF - Office national des forêts	30 100 000	31 917 000
Total	46 324 000	48 627 577

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ASP - AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public au service de la mise en oeuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. Les décideurs publics partenaires sont l'Union européenne, l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales. Organisme payeur, l'ASP gère plus de 200 dispositifs dans des domaines très variés et verse plus de 19 milliards d'aides publiques. Elle est le premier payeur européen d'aides agricoles. L'ASP réalise environ 7 millions de paiements par an. Compte tenu des volumétries, l'Agence propose des moyens de paiement dématérialisés à des bénéficiaires aux profils multiples.

Acteur important du paiement des aides agricoles ou à l'emploi, l'ASP intervient dans des dispositifs divers comme le chèque énergie, le bonus écologique, etc.

L'année 2019 a vu la signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2019 - 2023. Le COP est structuré en trois chapitres :

- environnement stratégique : cette partie rappelle le rôle stratégique de l'ASP, sa polyvalence, ses missions multiples dans un environnement très évolutif ;
- performance et qualité de service : cette partie, pour l'essentiel consacrée à des développements sur la PAC, aborde le besoin d'amélioration de la qualité de service et d'efficacité ;
- opérateur exemplaire : il s'agit pour l'ASP de s'inscrire dans la transformation numérique, d'adapter sa gouvernance et d'assurer le renouvellement des compétences.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	738 499	901 769	754 397	835 273	607 899	775 342
Subventions pour charges de service public	103 482	103 482	98 725	98 725	95 605	95 605
Dotations en fonds propres	45 795	45 795	23 354	23 354	21 893	21 785
Transferts	589 222	752 492	632 318	713 194	490 401	657 952
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture						
Subventions pour charges de service public						
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					14 385	14 385
Transferts					14 385	14 385
P134 – Développement des entreprises et régulations					102 123	102 123
Transferts					102 123	102 123
P205 – Affaires maritimes	150	150	660	660	90	
Transferts	150	150	660	660	90	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	15 436	16 251	17 000	17 000	15 168	16 164

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						105
Transferts	15 436	16 251	17 000	17 000	15 168	16 059
P174 – Énergie, climat et après-mines					823 500	823 500
Subventions pour charges de service public					0	
Transferts					823 500	823 500
P345 – Service public de l'énergie					912 030	756 707
Transferts					912 030	756 707
P230 – Vie de l'élève	431 859	431 859	389 974	389 974	286 569	286 571
Subventions pour charges de service public						1
Transferts	431 859	431 859	389 974	389 974	286 569	286 569
P303 – Immigration et asile						
Transferts						
P107 – Administration pénitentiaire					40	40
Transferts					40	40
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse					1 600	1 600
Transferts					1 600	1 600
P123 – Conditions de vie outre-mer					1 919	1 806
Transferts					1 919	1 806
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	101 891	101 891	74 207	74 207	146 775	146 775
Transferts	101 891	101 891	74 207	74 207	146 775	146 775
P157 – Handicap et dépendance	1 367 821	1 367 821	1 358 700	1 358 700	1 387 143	1 387 143
Subventions pour charges de service public	851	851			530	530
Transferts	1 366 970	1 366 970	1 358 700	1 358 700	1 386 613	1 386 613
P219 – Sport	108	86	175	175	86	86
Transferts	108	86	175	175	86	86
P102 – Accès et retour à l'emploi	272 028	2 860 992	2 201 827	2 372 378	1 647 249	2 266 019
Subventions pour charges de service public	54 139	54 139	45 053	45 053	43 428	43 428
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	3 000	3 000	3 210	3 210
Transferts	213 889	2 802 853	2 153 774	2 324 325	1 600 611	2 219 381
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	275 806	1 034 841	1 161 362	601 071	1 166 855	650 866
Transferts	275 806	1 034 841	1 161 362	601 071	1 166 855	650 866
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail						
Transferts						
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	2 450	2 450	1 650	1 650	400	400
Transferts	2 450	2 450	1 650	1 650	400	400
P162 – Interventions territoriales de l'État	1 648	466			2 721	4 039
Subventions pour charges de service public	1 648	466				499
Transferts					2 721	3 540
P147 – Politique de la ville	58 580	58 580	83 000	83 000	66 500	66 500
Transferts	58 580	58 580	83 000	83 000	66 500	66 500
P775 – Développement et transfert en agriculture			39 000	39 000	39 558	39 923
Transferts			39 000	39 000	39 558	39 923
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture						
Transferts						
P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque						177 466
Transferts						177 466

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P797 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des particuliers	274 289	275 409	132 000	132 000	140 644	140 619
Transferts	274 289	275 409	132 000	132 000	140 644	140 619
P798 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des personnes morales	274 289	275 409	132 000	132 000	176 000	176 000
Transferts	274 289	275 409	132 000	132 000	176 000	176 000
Total	3 814 853	7 327 974	6 345 952	6 037 088	7 539 257	7 834 076

Les recettes perçues par l'ASP en 2019 au titre des subventions pour charge de service public (SCSP) représentent 139 M€, dont 96 M€ du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) via le programme 149 et 43 M€ du Ministère du travail en provenance du P102. L'écart à la LFI correspond à la mise en réserve.

L'ASP a également reçu près de 25 M€ de dotations en fonds propres destinées à assurer le financement de ses investissements, dont 22 M€ provenant du MAA.

Le transfert du P149 à l'ASP d'un montant de 564,8 M€ en AE (la différence avec le montant de 490 M€ inscrit dans le tableau ci-dessus s'explique par les importants travaux de désengagement qui ont été réalisés en 2019 sur des lignes destinées à l'ASP) et 658 M€ en CP correspond aux crédits d'intervention qui financent :

- les aides à la filière sucre dans les DOM pour 77,7 M€ en AE et 77,9 M€ en CP ;
- les aides à l'agriculture en cofinancement du FEADER (installation, modernisation, ICHN, MAEC-Bio, lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées en DRAAF pour 465,6 M€ en AE et 559,9 M€ en CP ;
- les aides à la filière forêt-bois (Chablis Klaus, défense des forêts contre les incendies, investissements et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) pour 12 M€ en AE et 11,5 M€ en CP ;
- diverses aides dont les aides en faveur de la pêche et de l'aquaculture en contrepartie du FEAMP pour 9,3 M€ en AE et 8,6 M€ en CP.

Au titre des autres programmes les plus significatifs, les éléments suivants peuvent être apportés (selon l'ordre de présentation dans le tableau ci-dessus) :

- Ministère de la culture : les décaissements constatés au titre du programme 224 sont liés aux mesures du Fonds National Pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle – FONPEPS. Comparativement à 2018, l'ASP a connu une augmentation significative en 2019 ;
- Ministère de l'économie et des finances : il s'agit de dépenses réalisées dans le cadre de la directive UE 2009/29/CE, (liées au dispositif « compensation des coûts indirects » dit « compensation carbone ») et mises en œuvre en 2016 en faveur des entreprises pour éviter le transfert des moyens de production des entreprises vers des pays tiers. Les dépenses ont significativement augmenté en 2019. Le programme 344 enregistre une légère diminution des décaissements exclusivement consacrés au paiement des aides liées au fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs ;
- Ministère de la transition écologique et solidaire : les aides visées à l'article D. 251-1 du code de l'énergie (aide dite « bonus écologique » et aide dite « prime à la conversion » (aides rattachées aux programmes 174, 797 et 798) ont été quasiment multipliées par 2 entre 2018 et 2019. En 2019, pour le programme 345, le "chèque énergie" a été augmenté de 50 € et a bénéficié à 2,1 millions de foyers supplémentaires par rapport à 2018. Le programme 113 décrit notamment les actions de protection des espaces via le réseau Natura 2000 ;
- Ministère de l'éducation nationale : le programme 230 enregistre une forte diminution entre 2019 et 2018 des dépenses réalisées dans le cadre des dispositifs « refonte des rythmes scolaires et soutien des activités périscolaire ». Cette très nette diminution s'explique principalement par l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et un retour à la semaine de 4 jours. De ce fait, de moins en moins de communes sont éligibles à ce dispositif. Le dispositif Contrats Unique d'Insertion (CUI) progressent de 28 % ;

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

- Ministère des solidarités et de la santé : jusqu'alors enregistré en hors programme Etat, le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) est désormais rattaché au programme 304. Par ailleurs, depuis l'exercice 2019, la gestion de la participation forfaitaire de l'Etat aux dépenses engagées par les départements au titre de la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille est rattachée au programme 304 (les années précédentes ces dépenses étaient rattachées à la Caisse Nationale des Allocations Familiales) ;
- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : le programme 147 prévoyait des transferts à l'ASP au titre du paiement des aides versées aux employeurs d'adultes-relais ;
- Ministère des solidarités et de la santé : s'agissant du programme 157 « Handicap et dépendance », le niveau global des dépenses du programme concerne essentiellement les dépenses de l'action « Garantie de rémunération des travailleurs handicapés » ;
- Ministère du travail : les mouvements constatés depuis le programme 102 « Accès et retour à l'Emploi » concernent notamment les contrats aidés (contrats unique d'insertion, emplois d'avenir). Le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'Emploi » permet de retracer les dispositifs Embauche PME, TPE jeunes apprentis, Première embauche et sur l'activité partielle
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : le programme 775 décrit les actions d'accompagnement de l'installation et des pôles d'excellence rurale.

Les montants indiqués dans le tableau de financement de l'État au titre des crédits de transfert ne correspondent pas aux montants indiqués dans le compte de résultat ci-après dans la mesure où la majorité des crédits de l'ASP sont gérés en compte de tiers et ne figurent donc pas dans la comptabilité budgétaire de l'établissement. Les dispositifs d'intervention retracés dans le compte de résultat concernent le droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux (9,8 M€) et la part du préfinancement des aides PAC correspondant à la charge d'intérêt de l'avance du Trésor (1,1 M€).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	142 313	140 928	Subventions de l'État	155 092	157 199
<i>dont charges de pensions civiles</i>	33 233	33 570	– subventions pour charges de service public	140 034	139 034
			– crédits d'intervention(transfert)	15 058	18 165
Fonctionnement autre que les charges de personnel	115 046	118 839	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	5 295	29 579	Autres subventions	26 306	34 424
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	30 880	46 785	Autres produits	54 669	69 669
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	30 880	46 780	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		5 170
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		5	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	235	249
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		6 594
Total des charges	262 654	289 347	Total des produits	236 067	261 291
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	26 587	28 055
Total : équilibre du CR	262 654	289 347	Total : équilibre du CR	262 654	289 347

* Voté

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 058	6 717
Investissements	53 693	50 184	Financement de l'actif par l'État	24 396	24 696
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 575	
			Autres ressources	235	255
Remboursement des dettes financières		1 116	Augmentation des dettes financières		773
Total des emplois	53 693	51 300	Total des ressources	31 264	32 441
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	22 429	18 859

* Voté

Le résultat 2019 s'inscrit globalement dans le montant prévisionnel porté au budget initial (BI) 2019 : le résultat définitif enregistre une perte de 28,1 M€ contre une perte prévisionnelle estimée à 26,6 M€. En neutralisant l'impact des dispositifs d'intervention retracés au compte de résultat, la part du résultat attachée au fonctionnement s'est nettement améliorée. Le BI prévoyait une perte de 36,3 M€ pour une perte définitive constatée à 16,6 M€. L'essentiel de l'écart trouve son explication dans la hausse des autres produits (70 M€ de produits définitifs contre une estimation de 55 M€ au BI). Dans ce contexte, l'ASP dégage une capacité d'autofinancement (6,7 M€) supérieure de près de 3 M€ comparativement au niveau du BI (4 M€).

Concernant le niveau de charges fixé initialement à environ 257 M€ (hors dispositifs d'intervention), le schéma a été globalement respecté puisque les charges définitives 2019 (hors intervention) s'élèvent à 259 M€.

Les investissements de l'ASP à hauteur de 50 M€ ne sont pas couverts par des ressources durables équivalentes. Ils se traduisent donc par une diminution du fonds de roulement de 18,9 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	142 313	142 313	141 035	141 035
Fonctionnement	87 904	83 637	79 588	78 849
Intervention	5 295	5 295	26 117	20 829
Investissement	39 655	47 353	42 709	43 612
Total des dépenses AE (A) CP (B)	275 167	278 598	289 449	284 324
Dépenses de pensions civiles globales	33 233	33 233	33 570	33 570

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	188 424	191 917
Subvention pour charges de service public	140 033	139 034
Autres financements de l'État	1 150	1 099
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 360	4 731
Recettes propres	45 881	47 054
Recettes fléchées	68 314	63 192
Financements de l'État fléchés	43 670	43 349
Autres financements publics fléchés	24 609	19 844
Recettes propres fléchées	35	0
Total des recettes (C)	256 738	255 109
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	21 860	29 215

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Dépenses pour gestion des interventions	0	0	6 473	6 349	5 295	5 295	647	479	12 415	12 123
	0	0	6 878	6 972	20 829	20 829	633	246	28 340	28 046
02 - Dépenses immobilières	0	0	13 373	11 919	0	0	2 522	3 456	15 895	15 375
	0	0	11 190	12 086	0	0	1 363	1 922	12 553	14 007
03 - Dépenses affectées aux contrôles	0	0	5 871	6 491	0	0	480	480	6 351	6 971
	0	0	4 826	5 082	0	0	431	385	5 256	5 467
04 - Dépenses support	0	0	12 527	11 814	0	0	2 458	2 655	14 985	14 469
	0	0	8 714	8 512	0	0	2 320	2 251	11 034	10 763
05 - Masse salariale	142 313	142 313	0	0	0	0	0	0	142 313	142 313
	141 035	141 035	0	0	0	0	0	0	141 035	141 035
06 - Informatique : infrastructure et architecture	0	0	14 926	12 982	0	0	2 985	3 157	17 911	16 139
	0	0	11 316	10 869	0	0	3 272	3 024	14 589	13 893
07 - Informatique opérationnelle	0	0	14 271	12 800	0	0	30 290	36 806	44 561	49 606
	0	0	9 594	12 551	0	0	32 786	35 779	42 380	48 329
08 - Dépenses remboursables	0	0	20 463	21 282	0	0	273	320	20 736	21 602
	0	0	23 278	22 778	0	0	10	5	23 287	22 783
Total	142 313	142 313	87 904	83 637	5 295	5 295	39 655	47 353	275 167	278 598
			75 796	78 849	20 829	20 829	40 814	43 612	278 474	284 324

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	21 860	29 215
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	18 072 930	26 086 364

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Autres décaissements non budgétaires	0	2 371
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	18 094 830	26 117 958
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	91 038
Abondement de la trésorerie fléchée	11 149	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	108 610
Total des besoins	18 094 830	26 208 996

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	18 071 930	26 208 989
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	18 071 930	26 208 996
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	22 900	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	17 572
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	34 049	0
Total des financements	18 094 830	26 208 996

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 067	2 183	1 999
– sous plafond	1 760	1 777	1 795
– hors plafond	307	406	204
<i>dont contrats aidés</i>	7		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Avec 1 998,56 ETPT consommés en 2019 sur les 2 051 ETPT autorisés par le Conseil d'administration de l'ASP, le niveau d'autorisation d'emplois est respecté et présente un taux d'exécution de 97 %. Le reliquat non consommé (-52,44 ETPT) est constitué d'une sous-consommation du hors-plafond d'emplois de 70,18 ETPT et d'un dépassement du plafond d'emplois de 17,74 ETPT. Pour mémoire, le plafond déterminé en LFI intégrait un schéma d'emplois positif de +33 ETP, qui se décompose en un complément de 53 ETP pour renforcer les contrôles PAC et un schéma d'emplois de -20 ETP.

Le dépassement du plafond d'emplois de l'ASP autorisé en LFI 2019 est conjoncturel. Il s'explique d'une part par les flux liés à la mobilité des fonctionnaires (entrants et sortants) alliés à une attractivité de ses postes plus forte en 2019 qu'en 2018. D'autre part, des postes pérennes étaient précédemment occupés par des CDD : ils ont été pour partie remplacés par des fonctionnaires entrants. Ainsi, le décalage temporel entre les entrées de fonctionnaires et les sorties de contractuels explique le dépassement du plafond d'emplois.

CNPF - CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Le Centre national de la propriété forestière est administré par un conseil d'administration de trente membres. Il est dirigé par un directeur général nommé par arrêté du Ministre chargé des forêts, sur proposition du conseil d'administration.

Le COP 2017-2021, signé par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 2 février 2017, s'organise autour des 3 axes suivants :

- améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois en développant les documents de gestion durable et en favorisant les regroupement de propriétaires forestiers notamment grâce à l'outil GIEEF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) ;
- conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat. Pour conseiller les forestiers dans leurs choix sylvicoles, le CNPF réalise des recherches appliquées et en diffuse largement les résultats. De même, le CNPF participe à la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique, à la gestion des risques et des aléas, et à la prise en compte de la promotion des services écosystémiques (protection de l'eau et de la biodiversité, fixation du carbone, etc) ;
- adapter le fonctionnement du CNPF.

Un plan d'actions impliquant chaque agent du CNPF est mis en place pour permettre la réussite du contrat.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	14 647	14 662	14 969	14 969	15 249	15 070
Subventions pour charges de service public	14 480	14 480	14 969	14 969	15 061	14 834
Dotations en fonds propres						
Transferts	167	182			187	235
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	420	416	472	472	400	402
Subventions pour charges de service public			472	472		
Transferts	420	416			400	402
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	10	10				
Subventions pour charges de service public	10	10				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	268	253			25	36
Transferts	268	253			25	36
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables					0	
Transferts					0	

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						24
Transferts						24
Total	15 345	15 341	15 441	15 441	15 674	15 532

Les crédits versés par le programme 149 en 2019 s'élèvent à 15,2 M€ en AE et 15,1 M€ en CP. Ils se décomposent de la manière suivante :

- une subvention pour charges de service public (SCSP) de 14,7 M€ net, contribuant au fonctionnement courant de l'établissement ;
- des crédits comptabilisés en subventions et transferts (changement d'imputation en cours d'année), d'un montant de 509 k€ en AE et 293 k€ en CP, correspondant à diverses conventions entre l'Etat et le CNPF qui ont notamment permis de financer les travaux du réseau mixte technologique pour l'adaptation des forêts au changement climatique, la plate-forme d'échange de données économiques et cartographiques « la forêt bouge », la gestion des frênaies sinistrées et l'évaluation de la qualité des plantations de Douglas.

Les crédits en provenance du programme 206 (0,5 M€) financent les actions du département de la santé des forêts des propriétaires privés au titre de conventions mises en œuvre en 2019.

Le compte de résultat du CNPF fait cependant apparaître 16,8 M€ de crédits versés par l'Etat. Cette différence s'explique par la mise en œuvre de conventions avec l'Etat, établies au niveau local, et qui ne sont pas toujours rattachées dans chorus.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	28 644	24 902	Subventions de l'État	16 556	16 286
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>520</i>	<i>477</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>16 556</i>	<i>16 286</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 858	9 779	Fiscalité affectée	9 274	9 372
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	7 583	6 351
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 651	1 806	Autres produits	3 870	2 360
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 651</i>	<i>1 806</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>189</i>	<i>392</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>70</i>	<i>138</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>3</i>	<i>27</i>
Total des charges	37 502	34 681	Total des produits	37 283	34 369
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	219	312
Total : équilibre du CR	37 502	34 681	Total : équilibre du CR	37 502	34 681

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 170	936
Investissements	1 016	1 156	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	8	2
			Autres ressources	64	138
Remboursement des dettes financières		18	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 016	1 175	Total des ressources	1 242	1 076
Augmentation du fonds de roulement	226		Diminution du fonds de roulement		98

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La réalisation 2019 fait apparaître un résultat déficitaire de 0,3 M€.

L'État a versé 16,8 M€ à l'établissement en 2019, soit 14,7 M€ au titre de la SCSP en provenance du programme 149 auxquels s'ajoutent 2 M€ d'autres subventions. avec le versement d'une subvention de 16,8 M€ qui intègre 14,7 M€ au titre de la SCSP sur le programme 149 et d'autres subventions : 0,4 M€ sont issus du programme 206, au titre de la santé des forêts ; le reste est issu du programme 149 et comprend des conventions établies au niveau national (pour moins de 0,2 M€), ainsi que d'autres crédits reversés via les DRAAF. La différence avec le budget prévisionnel 2019 s'explique par le report de la mise en œuvre de certaines conventions sur l'exercice suivant.

Par ailleurs, le CNPF a bénéficié de 9,4 M€ en 2019 au titre du reversement de la TATFNB.

Les produits et les charges sont en repli par rapport au BI 2019 du fait du report sur l'exercice 2020 de conventions prévues en 2019 mais non engagées ou soldées sur l'exercice.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

Les conséquences de ce report sont :

- une sous-réalisation de la ligne « autres subventions », qui agrège les produits issus des conventions ainsi que d'autres produits intégrant les recettes propres dégagées par le CNPF, notamment via son Institut du développement forestier (prestations de formation, vente d'ouvrages, etc.),
- une sous-réalisation des charges de personnel et de fonctionnement, le CNPF ayant recruté moins de contractuels que prévu pour la mise en œuvre des conventions.

Le CNPF dégage une capacité d'autofinancement de 0,9 M€ sur l'exercice 2019.

Au 31/12/2019, le CNPF dispose d'un fonds de roulement de 9,5 M€ et d'un niveau de trésorerie de 5,9 M€ qui permet à l'établissement d'assurer son fonctionnement courant, malgré les décalages importants entre encaissements et décaissements relatifs aux activités conventionnelles.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 004	28 004	26 877	26 877
Fonctionnement	7 101	7 215	6 218	6 284
Intervention	0	0	0	0
Investissement	990	1 015	1 117	1 140
Total des dépenses AE (A) CP (B)	36 095	36 234	34 212	34 300
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	477	477

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	35 871	33 125
Subvention pour charges de service public	14 671	14 671
Autres financements de l'État	2 322	2 030
Fiscalité affectée	9 274	9 372
Autres financements publics	5 953	4 743
Recettes propres	3 651	2 309
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	35 871	33 125
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	363	1 175

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Ressources humaines	28 004 26 877	217 190	217 194	0 0	0 0	0 0	0 0	28 221 27 068	28 221 27 071

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
02 - Immobilier	0	1 441	1 435	0	0	214	214	1 655	1 649
	0	1 357	1 355	0	0	419	418	1 776	1 774
03 - Informatique	0	594	592	0	0	256	256	850	848
	0	515	504	0	0	239	231	753	735
04 - Moyens généraux	0	4 849	4 971	0	0	520	545	5 369	5 516
	0	4 155	4 231	0	0	459	491	4 614	4 721
Total	28 004	7 101	7 215	0	0	990	1 015	36 095	36 234
	26 877	6 218	6 284	0	0	1 117	1 140	34 212	34 300

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	363	1 175
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	580	643
Autres décaissements non budgétaires	296	425
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 239	2 243
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 239	2 243

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	589	625
Autres encaissements non budgétaires	251	586
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	840	1 211
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	399	1 032
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	399	1 032
Total des financements	1 239	2 243

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

De manière générale, les dépenses et les recettes sont en repli par rapport au budget initial 2019. Cela s'explique par des décalages dans la mise en œuvre de l'activité conventionnelle du CNPF.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	452	450	456
– sous plafond	348	345	345
– hors plafond	104	105	111
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			3
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le CNPF respecte son plafond d'emplois, à 345 ETPT en 2019. On observe une variation des emplois hors plafond (111 ETPT en exécution 2019 contre 104 ETPT en en réalisation 2018), en lien avec l'activité conventionnelle de l'établissement.

Le CNPF a appliqué un schéma d'emplois de - 4 ETPT et respecte son plafond d'emplois prévu en LFI 2019 à 345 ETPT. On observe une variation des emplois hors plafond (111 ETPT en exécution 2019 contre 104 ETPT en réalisation 2018), en lien avec l'activité conventionnelle de l'établissement qui ne peut pas être parfaitement anticipée au moment de l'adoption du BI.

FRANCEAGRIMER

L'établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) issu de la fusion des principaux offices d'intervention agricoles, a été créé le 1er avril 2009.

Voté par le conseil d'administration dans sa séance du 27 novembre 2018, le nouveau contrat d'objectifs et de performance est entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

L'année 2019 a vu également la réforme de la gouvernance de l'établissement, se traduisant notamment par un conseil d'administration plus resserré et paritaire, dont les membres ont dès lors été renouvelés en 2019 (avec réélection du président), et par la mise en place de commissions thématiques interfilières et d'un Conseil d'orientation permanent.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	123 316	127 236	135 111	135 111	112 142	112 142
Subventions pour charges de service public	82 157	82 157	99 459	99 459	97 425	97 425
Dotations en fonds propres	8 000	8 000	8 152	8 152	7 500	7 500
Transferts	33 159	37 079	27 500	27 500	7 217	7 217

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	4 840	4 840	10 800	10 800	5 129	5 129
Subventions pour charges de service public	4 840	4 840	5 400	5 400	5 129	5 129
Transferts			5 400	5 400	0	
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture					74	74
Transferts					74	74
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	20 991	20 364	22 085	22 085	29 928	29 512
Subventions pour charges de service public					2 141	2 726
Transferts	20 991	20 364	22 085	22 085	27 786	26 786
P775 – Développement et transfert en agriculture	11 998	12 540	12 000	12 000	11 949	10 763
Transferts	11 998	12 540	12 000	12 000	11 949	10 763
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	10 207	11 120	12 000	12 000	11 591	11 717
Transferts	10 207	11 120	12 000	12 000	11 591	11 717
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	425	425			173	173
Dotations en fonds propres	425	425			173	173
Total	171 777	176 525	191 996	191 996	170 986	169 511

Concernant la subvention pour charges de service public (SCSP) au titre de l'action 27 du programme 149, l'établissement a reçu un montant de 97,425 M€. FranceAgriMer a bénéficié également d'une subvention d'investissement d'un montant de 7,5 M€, destinée en grande partie au financement des développements informatiques nécessaires à la gestion des différents dispositifs mis en oeuvre par France AgriMer. La différence constatée pour chacun de ces montants avec la LFI s'explique par la mise en réserve.

Les transferts du MAA à FranceAgriMer au titre du programme 149 s'élèvent à 7,22 M€ en AE=CP répartis de la façon suivante :

- 3 577 000 € au titre des crédits de l'État dédiés au soutien et au développement de la pêche maritime et de l'aquaculture (FEAMP) (action 28) ;
- 1 340 000 € au titre du financement du budget d'actions internationales de FranceAgriMer : mise en oeuvre par l'établissement de nouvelles actions dédiées à l'export et financement de la composante « exportation collaborative » de l'appel à projets « structuration des filières » dans le cadre du GPI (action 21-04) ;
- 2 300 000 € au titre du financement de l'appel à projets « structuration des filières » dans le cadre du GPI (action 21-08).

La sous-exécution de 20 M€ par rapport au montant de transferts prévus sur le programme 149 résulte en pratique du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI. En effet, il a été convenu que France AgriMer soit financé en 2019 par la mobilisation de sa trésorerie, abondée en novembre 2018 de cofinancements européens pour un montant de 29 M€ au titre des aides de crise influenza aviaire. Cette enveloppe a permis le financement du budget d'intervention traditionnel de FAM.

S'agissant du programme 206, le montant de SCSP s'élève à 5,129 M€, l'écart avec la prévision LFI s'expliquant par la mise en réserve. Le montant de 5,4 M€, mentionné pour la LFI 2019 à la ligne "Transferts" pour les données LFI 2019 résulte d'une erreur de saisie

Les 74 k€ issus du programme 215 correspondent à la participation du MAA pour l'utilisation d'un produit informatique.

En ce qui concerne le programme 304, le montant de la SCSP versée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) au titre de l'exercice 2019 est de 2,726 M€. Cette subvention, non prévue en LFI 2019, correspond au financement des opérations de stockage et de destruction des marchandises frauduleuses liées au scandale du steak haché, dans le cadre des marchés passés par l'établissement auprès des fournisseurs de denrées, au titre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Sur ce même programme, l'évolution à la hausse des crédits de transferts entre la LFI et la réalisation 2019 est liée au déblocage de crédits supplémentaires pour financer l'échéance de

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

remboursement de l'emprunt (souscrit par FAM auprès de l'AFT pour financer les décaissements opérés par l'établissement au titre du FEAD).

Les fonds issus du programme 723 correspondent à la participation de l'État aux travaux d'aménagement liés à l'installation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) sur le site occupé par FAM à Montreuil.

Les écarts concernant les programmes 775 et 776 s'expliquent du fait que les montants inscrits en BI sont strictement prévisionnels et ne sont effectifs qu'au vu des conventions signées avec le CASDAR qui le plus souvent sont proches des montants estimatifs mais peuvent, certaines années, être divergents.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	74 539	71 528	Subventions de l'État	231 421	192 371
<i>dont charges de pensions civiles</i>	18 297	16 939	– subventions pour charges de service public	99 595	103 142
			– crédits d'intervention(transfert)	131 826	89 229
Fonctionnement autre que les charges de personnel	53 131	61 517	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	144 783	115 813	Autres subventions	7 500	
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8 000	10 063	Autres produits	20 031	18 504
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	8 000	10 031	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		1 704
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		32	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	-500	218
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		350
Total des charges	272 453	248 859	Total des produits	258 952	210 876
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	13 501	37 983
Total : équilibre du CR	272 453	248 859	Total : équilibre du CR	272 453	248 859

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	5 001	30 191	Capacité d'autofinancement		
Investissements	11 944	9 604	Financement de l'actif par l'État	7 500	7 500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	500		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	17 445	39 795	Total des ressources	7 500	7 500
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	9 945	32 296

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat patrimonial est déficitaire de 37,9 M€ alors que le BI 2019 prévoyait un résultat déficitaire à hauteur de 13,5 M€. Cet écart entre la prévision et l'exécution est à imputer à la fois au décalage enregistré entre les charges et les produits d'intervention, au niveau réduit de ces charges du fait de la reprogrammation de crédits sur l'exercice suivant, ainsi qu'à une surévaluation de ces charges dès l'origine au budget initial.

Les charges de fonctionnement 2019 (charges de personnel incluses) s'établissent à 133,045 M€ contre un montant de produits de 121,646 M€, dégagant un résultat de fonctionnement déficitaire de 11,398 M€. L'écart entre la prévision et l'exécution est dû en partie à la crise relative aux "steaks hachés" du fait de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créances pour 4,7 M€.

Le montant de 7,5 M€, présenté dans les produits du compte de résultat, à la catégorie "Autres subventions" du BI 2019, est dû à une erreur de saisie.

L'activité en 2019 dégage une insuffisance d'autofinancement qui s'élève à 30,191 M€ (estimée à 5 M€ au BI 2019). Le fonds de roulement, prélevé d'un montant de 32,3 M€ suite à l'exécution 2019, s'établit fin 2019 à -46 M€.

La trésorerie globale est néanmoins abondée à hauteur de 19,692 M€ pour atteindre le niveau de 237,2 M€ au 31/12/2019 du fait de l'encaissement du produit de la vente du stock de poudre de lait (65,7M€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	80 609	80 609	77 400	77 400
Fonctionnement	29 943	39 061	27 557	36 340
Intervention	140 835	144 782	133 341	122 818
Investissement	11 305	11 944	10 540	9 604
Total des dépenses AE (A) CP (B)	262 692	276 396	248 838	246 163
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	16 939	16 939

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	120 376	121 879
Subvention pour charges de service public	99 595	99 193
Autres financements de l'État	7 500	8 500
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	13 281	14 187
Recettes fléchées	138 576	96 965
Financements de l'État fléchés	136 226	93 986
Autres financements publics fléchés	1 200	415
Recettes propres fléchées	1 150	2 564
Total des recettes (C)	258 952	218 844
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	17 444	27 318

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Immobilier	0 0	8 479 7 803	19 275 19 070	0 0	0 0	458 9	383 18	8 937 7 812	19 658 19 088
02 Informatique	0 0	3 533 3 697	3 117 3 269	0 0	0 0	7 526 7 230	7 743 6 757	11 059 10 928	10 860 10 026
03 Moyens généraux	0 0	10 386 8 590	8 997 7 541	0 0	0 0	695 615	695 481	11 081 9 205	9 692 8 022
04 Ressources humaines	80 609 77 400	770 929	770 606	0 0	0 0	0 0	0 0	81 379 78 329	81 379 78 006
05 Ecophyto	0 0	1 100 163	1 000 264	0 0	0 0	0 0	0 0	1 100 163	1 000 264
06 Expadon	0 0	1 025 1 024	1 252 816	0 0	0 0	2 626 2 686	3 123 2 348	3 651 3 710	4 375 3 164
07 Interventions	0 0	0 0	0 0	140 835 133 341	144 782 122 818	0 0	0 0	140 835 133 341	144 782 122 818
08 Service public à l'équarrissage	0 0	3 700 3 937	3 700 3 937	0 0	0 0	0 0	0 0	3 700 3 937	3 700 3 937
09 Remboursement TFA lait	0 0	100 142	100 142	0 0	0 0	0 0	0 0	100 142	100 142
10 CERTIVETO	0 0	850 693	850 693	0 0	0 0	0 0	0 0	850 693	850 693
Total	80 609 77 400	29 943 26 977	39 061 36 338	140 835 133 341	144 782 122 818	11 305 10 540	11 944 9 604	262 692 248 258	276 396 246 160

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	17 444	27 318
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	65 000	18 416
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	43 531	42 586
Autres décaissements non budgétaires	5 760	20 988
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	131 735	109 309
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	19 692
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	70 775
Total des besoins	131 735	129 001

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	14 085
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	9 331	109 977

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Autres encaissements non budgétaires	4 868	4 939
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	14 199	129 001
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	117 536	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	51 083
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	117 536	0
Total des financements	131 735	129 001

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exercice 2019 a principalement été marqué par la fin du dispositif d'acquisition et de stockage de la poudre de lait qui s'est traduit par le versement en net de 65,7 M€, ce qui explique en grande partie la différence entre la prévision d'encaissement et l'exécution. Ce dispositif étant géré en compte de tiers, la trésorerie a pu être abondée malgré un résultat déficitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 039	1 040	1 035
– sous plafond	1 029	1 030	1 024
– hors plafond	10	10	11
<i>dont contrats aidés</i>	10	10	11
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision et la réalisation pour les emplois sous plafond résulte d'un décalage dans les recrutements de l'établissement.

Le schéma d'emplois de -29 ETP prévu en LFI 2019 a été réalisé à hauteur de -31 ETP. Toutefois, l'écart entre la prévision et la réalisation résulte d'un décalage dans les recrutements de l'établissement et non de suppressions de postes.

GIP - BIO - AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agence Bio est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en décembre 2001 puis prorogé par arrêté tous les 5 ans. Elle est chargée du développement et de la promotion de l'agriculture biologique.

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance de l'agence pour la période 2019-2023 a été signé en début d'année. Il comprend cinq objectifs opérationnels qui sont :

- l'évolution de la gouvernance et des partenariats de l'Agence Bio ;
- optimiser notre connaissance du secteur ;
- contribuer à la structuration de filières ;

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

- informer, communiquer (y compris la gestion de la communication de crise) et promouvoir l'agriculture biologique et ses produits ;

- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

L'année 2019 se caractérise par la poursuite de la mise en oeuvre du plan Ambition Bio 2020 avec le passage du fonds avenir bio de 4 M€ à 8 M€. L'Agence Bio a également contribué à l'objectif d'introduction dans la restauration collective d'une part minimale de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, prévu par l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime, par la signature de deux conventions de partenariat avec des acteurs de la restauration collective. Elle a poursuivi la refonte de son système d'information avec le SIG « CartoBio » développé par deux entrepreneurs d'intérêt général (EIG) recrutés par l'agence dans le cadre de la mission Etalab rattachée à la direction interministérielle du numérique. L'année 2019 est également la seconde année du programme européen de communication « Let's Boom ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	7 350	7 350	10 165	10 165	10 057	6 057
Subventions pour charges de service public	1 350	1 350	2 165	2 165	2 057	2 057
Transferts	6 000	6 000	8 000	8 000	8 000	4 000
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie					120	120
Transferts					120	120
Total	7 350	7 350	10 165	10 165	10 177	6 177

Le montant net de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence Bio, après mise en réserve, est égal à 2,057 M€.

L'attribution par le MAA d'un montant de 8 M€ en AE et de 4 M€ en CCP alimente le fonds Avenir Bio qui finance la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Ce montant a été revalorisé en 2018 dans le cadre du grand plan d'investissement et du nouveau programme Ambition Bio à horizon 2022. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels (2 appels à projets par an) impliquant des partenaires à divers stades de la filière. Dans un souci d'optimisation de la trésorerie, et compte tenu du fait que l'Agence Bio ne verse pas le solde des subventions du fonds Avenir Bio l'année du conventionnement, seuls 4 M€ ont été versés à l'agence en 2019.

Le ministère chargé de la transition écologique et solidaire a également versé une subvention par voie de convention de 120 k€.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	1 393	1 311	Subventions de l'État	10 057	6 057
<i>dont charges de pensions civiles</i>	66	71	– subventions pour charges de service public	2 057	2 057
			– crédits d'intervention(transfert)	8 000	4 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 776	2 832	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 689	5 525	Autres subventions	1 196	1 094
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8	34	Autres produits	402	677
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	8	34	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	10 858	9 668	Total des produits	11 655	7 828
Résultat : bénéfice	797		Résultat : perte		1 840
Total : équilibre du CR	11 655	9 668	Total : équilibre du CR	11 655	9 668

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement		1 805	Capacité d'autofinancement	805	
Investissements	410	477	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	410	2 282	Total des ressources	805	
Augmentation du fonds de roulement	395		Diminution du fonds de roulement		2 282

* Voté

Le compte financier 2019 de l'Agence Bio présente une perte de 1,84 M€ contre un excédent prévu au budget initial de 0,08 M€. Les charges s'établissent à 9,67 M€ contre un montant de produits de 7,83 M€.

Cette différence a pour principale origine le versement de 4 M€ de CP pour le fonds Avenir Bio en 2019 au lieu des 8 M€ prévus initialement, conduisant à une réduction des produits de -3,8 M€ (-33 %) compensés partiellement par une exécution des crédits d'intervention en baisse de -1,2 M€ (-17 %) et des charges de personnel en diminution de -0,8 M€ (-6%) par rapport à la prévision au budget initial.

L'Agence Bio dégage une insuffisance d'autofinancement de 1,8 M€. Le fonds de roulement fin 2019 est de 3,23 M€ et la trésorerie de 4,18 M€ (contre 5,54 M€ et 5,95 M€ au 31/12/2018).

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 472	1 472	1 318	1 318
Fonctionnement	2 596	2 696	2 596	2 528
Intervention	8 000	6 689	7 901	5 525
Investissement	410	410	407	391
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 478	11 267	12 221	9 763
Dépenses de pensions civiles globales	67	67	71	71

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	2 197	2 342
Subvention pour charges de service public	2 057	2 057
Autres financements de l'État	100	110
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	174
Recettes fléchées	9 459	5 534
Financements de l'État fléchés	8 110	4 000
Autres financements publics fléchés	987	984
Recettes propres fléchées	362	550
Total des recettes (C)	11 656	7 875
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	389	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	1 888

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Promotion et communication	181	1 438	1 438	0	0	0	0	1 619	1 619
	86	1 808	1 742	0	0	0	0	1 894	1 828
2- Structuration des filières	283	300	300	8 000	6 689	0	0	8 583	7 272
	102	122	122	7 901	5 525	0	0	8 125	5 749
3- Observatoire national de l'agriculture biologique	579	180	280	0	0	400	400	1 159	1 259
	288	91	88	0	0	386	370	765	747
Fonctions support	429	678	678	0	0	10	10	1 117	1 117
	842	575	576	0	0	21	21	1 437	1 439
Total	1 472	2 596	2 696	8 000	6 689	410	410	12 478	11 267
	1 318	2 596	2 528	7 901	5 525	407	391	12 221	9 763

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	1 888
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	1 888
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	389	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	389	0
Total des besoins	389	1 888

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	389	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	389	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	1 888
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	1 888
Total des financements	389	1 888

* Voté

Le solde budgétaire est déficitaire de 1,89 M€ contre un excédent au budget initial de 0,39 M€.

Les recettes sont en diminution de -3,8 M€ (-32 %) par rapport à la prévision essentiellement sur le poste recettes fléchées avec le versement réduit des crédits d'intervention (4 M€ contre 8 M€) compensé par les recettes propres de +0,13 M€ (x 3,4) (recouvrement de trop perçus et indemnités journalières) et les recettes propres fléchées de + 0,19 M€ (+52 %) provenant des interprofessions (hausse des contributions) ainsi que dans une moindre mesure de l'augmentation de 10 k€ sur l'une des cotisations d'un membre du Conseil d'administration et de la subvention du ministère en charge de la transition écologique.

Les dépenses diminuent également mais seulement de 1,5 M€ (-13 %) sur les postes intervention (-1,2 M€ en CP soit -17,4 %) et les charges de fonctionnement de (-0,17 M€, -6,2 %).

Les dépenses décaissables se répartissent de la manière suivante : 13 % au titre du personnel, 26 % au titre du fonctionnement, 57 % pour l'intervention (fonds avenir bio) et 4 % au titre des investissements.

La répartition des dépenses par destination est la suivante : 59 % des dépenses pour la structuration des filières, 19 % pour la promotion et la communication, 15 % pour les fonctions support et 8 % pour l'observatoire de l'agriculture biologique.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	16	16	19
– sous plafond	16	16	17
– hors plafond			2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total au 31 /12/2019 est de 17,24 ETPT exécutés sous plafond d'emplois pour un plafond d'emplois de 16 ETPT en LFI avec un schéma d'emplois nul. En effet, deux ETPT supplémentaires ont été accordés à l'agence pour la gestion du fonds Avenir Bio par redéploiement au sein des opérateurs du programme 149.

En outre, l'Agence Bio a procédé au recrutement de deux entrepreneurs d'intérêt général (EIG) par CDD de 10 mois pour le développement du système d'information géographique (SIG) "cartobio" qui représentent 1,77 ETPT en hors plafond d'emplois.

IFCE - INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION

L'année 2019 a été marquée par la signature le 22 mai du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022 de l'IFCE. Il opère un recentrage de l'activité de l'institut sur ses missions prioritaires. Il s'agit de missions régaliennes telles que la sécurisation de la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, mais aussi de missions d'appui à la filière, de formation de très haut niveau ou de recherche. Il s'accompagne de la mise en place d'un nouvel organigramme, d'une importante réduction des effectifs de l'institut et d'une rationalisation de ses implantations territoriales.

Si ces nouvelles orientations avaient déjà reçu un début d'application en 2018, la signature du COP a permis d'accélérer la mise en oeuvre de la restructuration de l'établissement avec notamment l'adoption d'un nouvel organigramme cible réduisant le nombre de sites nationaux et de directions territoriales. Afin d'accompagner son personnel vers les mobilités géographiques ou fonctionnelles nécessaires, au sein ou à l'extérieur de l'établissement, l'IFCE a obtenu une aide du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

L'IFCE a également pu finaliser son projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), en cohérence avec les orientations du COP. Celui-ci ne sera néanmoins formellement adopté qu'en 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	41 921	41 921	38 747	38 747	42 398	42 398

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	37 551	37 551	38 747	38 747	38 033	38 033
Transferts	4 370	4 370			4 365	4 365
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation						4
Subventions pour charges de service public						4
P219 – Sport	7 808	7 808	7 684	7 684	7 410	7 410
Subventions pour charges de service public	7 558	7 558	7 684	7 684	7 410	7 410
Dotations en fonds propres	250	250				
Total	49 729	49 729	46 431	46 431	49 807	49 811

Pour l'essentiel, l'Etat alloue à l'IFCE des moyens de fonctionnement. En 2019, les SCSP versées à l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- Le MAA a versé 37,7 M€ à l'IFCE au titre de son fonctionnement général au lieu de 38,7 M€ prévus en LFI. L'écart s'explique par une mise en réserve de 1 053 k€ ;
- 338,6 k€ supplémentaires proviennent du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) et ont été versés par le MAA pour financer le plan d'accompagnement du personnel de l'IFCE à la restructuration mise en oeuvre par l'établissement dans le cadre de son COP 2018-2022. L'attribution de cette subvention n'était pas prévue en LFI ;
- Le ministère des sports a versé 7,4 M€. L'écart de 274 k€ par rapport à la LFI s'explique par la mise en réserve ainsi que par le versement d'une subvention de 150 k€ pour financer la participation de l'IFCE au Concours hippique international officiel d'Aix-la-Chapelle.

Les transferts MAA (P149) d'un montant de 4,365 M€ en AE=CP financent, par l'intermédiaire de l'IFCE :

- la recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF) et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information au bénéfice des éleveurs.

Ces crédits de transfert sont gérés en compte de tiers ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans le compte de résultat.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	44 079	39 304	Subventions de l'État	44 951	45 442
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>8 726</i>	<i>8 798</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>44 951</i>	<i>45 442</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 433	27 862	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 960	4 003
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	5 920	8 552	Autres produits	25 100	22 586
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>3 766</i>	<i>6 216</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>1 921</i>	<i>3 768</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>2 154</i>	<i>2 337</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>1 750</i>	<i>646</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>2 511</i>
Total des charges	68 512	67 166	Total des produits	72 011	72 031
Résultat : bénéfique	3 499	4 865	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	72 011	72 031	Total : équilibre du CR	72 011	72 031

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 748	6 493
Investissements	5 416	4 462	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		489
			Autres ressources	1 750	2 671
Remboursement des dettes financières	800	11	Augmentation des dettes financières	2 300	
Total des emplois	6 216	4 472	Total des ressources	9 798	9 654
Augmentation du fonds de roulement	3 582	5 182	Diminution du fonds de roulement		

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte de résultat 2019 de l'IFCE enregistre un bénéfice de 4,9 M€, cohérent avec l'excédent enregistré en comptabilité budgétaire, mais supérieur de 1,4 M€ au BI. Cet écart au prévisionnel s'explique par la sous-réalisation des dépenses de personnel (89,2 %) qui n'est pas compensée par la sur-réalisation des autres charges de fonctionnement (essentiellement la dotation aux provisions). Dans l'ensemble, les produits réalisés sont conformes aux prévisions. Toutefois, les cessions immobilières ont généré moins de produits que prévus en raison du retard pris dans les projets de cession du haras national de Saintes et du village d'Aurillac.

L'IFCE dégage par ailleurs une capacité d'autofinancement de 6,5 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	44 079	44 079	42 283	42 283
Fonctionnement	18 601	18 312	17 933	17 530
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 547	5 416	3 448	3 901
Total des dépenses AE (A) CP (B)	70 227	67 807	63 663	63 713
Dépenses de pensions civiles globales	8 798	8 798	8 798	8 798

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	68 340	68 245
Subvention pour charges de service public	44 951	44 954
Autres financements de l'État	0	489
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 960	638
Recettes propres	21 429	22 165
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	68 340	68 245
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	533	4 532
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
01 - Expertise réglementaire et soutien à la filière	0 0	54 64	54 64	0 0	0 0	0 0	0 0	54 64	54 64
02 - Éclairer les décisions, contribuer à l'élaboration des stratégies de la filière équine	0 0	287 483	282 517	0 0	0 0	0 0	0 0	287 483	282 517
03 - Former les compétences utiles aux acteurs professionnels de la filière	0 0	1 048 967	1 030 856	0 0	0 0	0 1	0 1	1 048 967	1 030 858
04 - Devenir l'institut technique de référence de la filière équine	0 0	1 687 1 626	1 658 1 557	0 0	0 0	0 2	0 6	1 687 1 628	1 658 1 562
05 - Contribuer au développement de la pratique des sports équestres	0 0	485 427	476 460	0 0	0 0	0 0	0 0	485 427	476 460
06 - Sécuriser la traçabilité zootechnique	0 0	4 411 3 878	4 334 3 637	0 0	0 0	0 0	0 0	4 411 3 878	4 334 3 637

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
et sanitaire des équidés										
07 - Valoriser le patrimoine équestre français	0 0	992 965	975 895	0 0	0 0	0 177	0 221	992 1 142	975 1 116	
08 - Moderniser le fonctionnement et la gouvernance de l'IFCE	0 0	412 1 182	412 1 333	0 0	0 0	0 0	0 0	412 1 182	412 1 333	
09 - Achat et entretien des chevaux	0 0	770 151	757 152	0 0	0 0	430 463	430 463	1 200 614	1 187 615	
10 - Immobilier	0 0	1 567 1 725	1 708 1 837	0 0	0 0	5 107 870	3 175 1 044	6 674 2 595	4 883 2 882	
11 - Ressources humaines	44 079 42 283	2 155 1 918	2 118 1 783	0 0	0 0	0 0	0 0	46 234 44 201	46 197 44 066	
12 - Informatique	0 0	1 523 1 101	1 496 873	0 0	0 0	1 654 1 636	1 355 1 619	3 177 2 737	2 851 2 492	
13 - Moyens généraux	0 0	3 210 3 446	3 012 3 565	0 0	0 0	356 300	456 547	3 566 3 746	3 468 4 112	
Total	44 079 42 283	18 601 17 933	18 312 17 530	0 0	0 0	7 547 3 448	5 416 3 901	70 227 63 664	67 807 63 713	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	11
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 930	5 982
Autres décaissements non budgétaires	1	20
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 931	6 013
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	384	4 402
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	384	4 402
Total des besoins	6 315	10 416

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	533	4 532
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	26
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 729	5 798
Autres encaissements non budgétaires	53	60
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	6 315	10 416
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Total des financements	6 315	10 416

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

En 2019, grâce à une rationalisation de ses dépenses de fonctionnement plus importante que prévue et au retard pris dans l'application de certaines mesures RH, l'IFCE a pu dégager un excédent budgétaire de 4,5 M€ conduisant à un abondement de trésorerie de 4,4 M€.

Le différentiel s'explique par les opérations pour compte de tiers (gestion des crédits d'intervention pour l'essentiel) qui génèrent un prélèvement de trésorerie négligeable de 184 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	759	725	722
– sous plafond	746	709	709
– hors plafond	13	16	13
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	11		11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'IFCE a respecté le plafond d'emplois et le schéma d'emplois présentés en LFI. Cela représente un important effort de restructuration avec une baisse des effectifs de 5 % par rapport à 2018.

INAO - INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Il accompagne les producteurs qui s'engagent dans les démarches de qualité et gère plus globalement les signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité (AOC, AOP, IGP, STG, AB, Label Rouge). Cet accompagnement se poursuit tout au long de la vie du produit, notamment dans le cadre de la mission de contrôle, de la protection des terroirs et des territoires et de la protection juridique des signes et des dénominations. En outre, l'INAO assure la promotion des concepts des signes d'identification de la qualité et de l'origine et des actions de coopération internationale. Son siège est à Montreuil (93) et s'appuie sur 8 délégations territoriales couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.

L'année 2019 a vu la signature du contrat d'objectifs et de performance pour la période 2019 - 2023.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	16 743	16 743	16 926	16 926	16 596	16 596
Subventions pour charges de service public	16 743	16 743	16 926	16 926	16 596	16 596
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					1	7
Transferts					1	7
Total	16 743	16 743	16 926	16 926	16 597	16 604

Les recettes perçues par l'INAO en 2019 au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP) représentent 16,6 M€ en provenance du MAA (programme 149). La différence avec le montant prévu en LFI s'explique d'une part par la mise en réserve et d'autre part par un versement complémentaire de 40 k€ pour financer le transfert d'un ETPT chargé de biologie/économie en provenance de la DGPE (transfert du prg. 215 vers le prg.149).

COMPTE FINANCIER 2019
Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	18 613	16 851	Subventions de l'État	16 556	16 596
<i>dont charges de pensions civiles</i>	4 988		– subventions pour charges de service public	16 556	16 596
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 582	6 779	Fiscalité affectée	6 950	7 338
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	350	553	Autres produits	625	563
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	350	553	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	24 195	23 630	Total des produits	24 131	24 498
Résultat : bénéfice		868	Résultat : perte	64	
Total : équilibre du CR	24 195	24 498	Total : équilibre du CR	24 195	24 498

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	286	1 421
Investissements	275	305	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	275	305	Total des ressources	286	1 424
Augmentation du fonds de roulement	11	1 119	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le compte financier 2019 présente un résultat bénéficiaire de 868 k€, contre un résultat déficitaire prévu au budget initial (- 64 k€). Cet écart s'explique principalement par des dépenses de personnel plus faibles que prévues.

Les charges s'établissent à 23,6 M€ contre un montant de produits de 24,5 M€. Plusieurs facteurs expliquent ce différentiel, notamment la vacance de cinq postes lors de mouvements de personnel (décalage entre les départs et les arrivées), un prévisionnel de crédits pour l'allocation de retour à l'emploi surévalué et un ajustement à la baisse des cotisations aux oeuvres sociales.

Les produits de l'établissement comprennent majoritairement la SCSP du programme 149. Les droits perçus via une taxe affectée (7,3 M€) sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine, d'une indication géographique protégée ou d'un label rouge sont supérieurs aux prévisions (6,9 M€).

L'INAO dégage en 2019 une capacité d'autofinancement de 1,4 M€ qui, mobilisée pour partie sur ses opérations d'investissement (0,3 M€), permet une augmentation du fonds de roulement de 1,1 M€. Au 31/12/2019, le fonds de roulement s'élève à 7,2 M€ (6,1 M€ au 31/12/2018). Sa trésorerie à fin 2019 s'élève à 6,1 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 613	18 613	17 603	17 603
Fonctionnement	4 998	5 232	4 496	4 840
Intervention	0	0	0	0
Investissement	275	275	251	314
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 886	24 120	22 350	22 757
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

* Voté

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	24 131	23 738
Subvention pour charges de service public	16 556	16 596
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	6 950	6 634
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	625	507
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	24 131	23 738
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	11	982
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	18 573 17 567	130 136	130 136	0 0	0 0	0 0	0 0	18 703 17 703	18 703 17 703
02 Experts	40 36	0 28	0 28	0 0	0 0	0 0	0 0	40 64	40 64
03 Immobilier (loyers et charges)	0 0	2 392 1 784	2 579 2 242	0 0	0 0	0 0	0 0	2 392 1 784	2 579 2 242
04 Immobilier (entretien et travaux)	0 0	15 4	15 3	0 0	0 0	25 0	25 4	40 4	40 7
05 Déplacements	0 0	580 555	580 555	0 0	0 0	0 0	0 0	580 555	580 555
06 Locations, entretien, assurances, carburant, péages des véhicules	0 0	135 270	237 242	0 0	0 0	0 11	0 0	135 280	237 242
07 Protection des SIQO	0 0	866 728	866 816	0 0	0 0	0 0	0 0	866 728	866 816
08 Communication	0 0	111 122	111 69	0 0	0 0	0 0	0 0	111 122	111 69
09 Informatique	0 0	240 274	240 218	0 0	0 0	220 184	220 249	460 459	460 467
10 Autres dépenses	0 0	514 571	459 521	0 0	0 0	30 57	30 62	544 628	489 583
12 Coopération internationale	0 0	15 21	15 21	0 0	0 0	0 0	0 0	15 21	15 21
Total	18 613 17 603	4 998 4 493	5 232 4 851	0 0	0 0	275 252	275 314	23 886 22 347	24 120 22 768

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	11	1 036
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	11	1 036
Total des besoins	11	1 036

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	11	982
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	55
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	11	1 036
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	11	1 036

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	233	235	236
– sous plafond	233	235	236
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

L'INAO a bénéficié en 2019 du transfert d'un ETPT de la DGPE (prg. 215) vers les opérateurs AAFAR (prg.149). Avec 236 ETPT réalisés au 31/12/2019, l'Institut a donc respecté son plafond d'emplois. Le schéma d'emplois de -2 ETP prévu en LFI a d'ailleurs été réalisé à hauteur de -1 ETP pour cette même raison.

ODEADOM - OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

Office aux compétences régionales et multisectorielles créé en 1984, l'ODEADOM intervient en faveur de l'ensemble des filières agricoles des régions françaises d'outre-mer, à l'exception des territoires ultramarins du Pacifique.

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a des missions d'intervention, d'orientation économique et de paiement des aides européennes. Par ailleurs, il doit favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens nationaux et européennes aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

L'année 2019 a été marquée par la mise en vigueur du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023, qui repose sur 4 axes principaux :

- renforcer l'Office dans l'exercice de ses fonctions d'organisme payeur ;
- apporter un appui aux acteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'aquaculture des départements d'Outre-mer ;
- optimiser la gouvernance de l'établissement et mettre en œuvre les orientations en réseau ;
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

Par ailleurs, un nouveau dispositif d'intervention sur crédits nationaux, comptabilisé en compte de tiers et doté de 450 000 € a été institué en 2019 au bénéfice des exploitants agricoles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	87 780	87 780	95 355	95 355	85 949	86 349
Subventions pour charges de service public	4 880	4 880	5 155	5 155	4 999	4 999
Transferts	82 900	82 900	90 200	90 200	80 950	81 350
Total	87 780	87 780	95 355	95 355	85 949	86 349

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances a été minoré des crédits mis en réserve de précaution pour atteindre un montant net de 5,0 M€.

Les crédits de transferts MAA d'un montant total de 81,0 M€ en AE et 81,3 M€ en CP intègrent :

- les interventions pour compte propre (6,1 M€ en AE=CP) comme le Plan d'urgence guyane (PUG) ;
- les crédits relevant du Conseil interministériel pour l'Outre-Mer de 2019 (CIOM) et destinés à financer les dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'outre-mer (36,4 M€ en AE et 36,8 M€ en CP). Ces derniers sont mobilisés essentiellement pour compléter le financement européen des mesures d'aide à la diversification intégrées dans le programme POSEI ;

- les crédits au titre du dispositif d'aide à l'adaptation des entreprises sucrières des Antilles et de la Réunion à la fin des quotas sucriers (38 M€ AE=CP) ;
- l'aide destinée à Saint-Pierre-et-Miquelon pour un montant de 450 k€ (en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	3 233	3 110	Subventions de l'État	11 099	10 565
<i>dont charges de pensions civiles</i>	597	601	– subventions pour charges de service public	4 999	4 999
			– crédits d'intervention(transfert)	6 100	5 566
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 540	2 342	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	8 600	5 566	Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	704	985	Autres produits	280	1 186
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	704	985	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		611
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	14 373	11 018	Total des produits	11 379	11 751
Résultat : bénéfice		734	Résultat : perte	2 994	
Total : équilibre du CR	14 373	11 751	Total : équilibre du CR	14 373	11 751

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	2 290		Capacité d'autofinancement		1 108
Investissements	1 640	818	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	416	529
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 930	818	Total des ressources	416	1 637
Augmentation du fonds de roulement		819	Diminution du fonds de roulement	3 514	

* Voté

Les charges de personnel (3,12 M€), soit un taux d'exécution de 95,55%, respectent l'enveloppe initiale (3,27 M€).

S'agissant de l'intervention, l'écart entre la charge prévisionnelle et la charge constatée en compte financier, ainsi qu'entre le produit prévisionnel et le produit constaté, s'explique par une baisse des prévisions de paiements réalisés en 2019 au titre du volet agricole du Plan d'urgence Guyane (PUG).

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

Le compte de résultat présente en 2019 un résultat bénéficiaire de 0,73 M€, contre 0,35 M€ en 2018. Il permet de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de 1,11 M€ qui, compte tenu des investissements à hauteur de 0,82 M€ et d'un financement de l'actif par l'Union européenne de 0,53 M€, conduit à un apport au fonds de roulement de 0,82 M€. Le niveau du fonds de roulement s'établit à 3,54 M€.

Après un prélèvement d'un montant de 12,26 M€, la trésorerie s'établit à 25,0 M€ au 31/12/2019, contre 37,26 M€ au 31/12/2018.

Pour rappel, seuls les crédits d'intervention "classiques" figurent dans ces deux documents constitutifs du compte financier de l'établissement. Les autres transferts sont gérés en compte de tiers.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 233	3 233	3 124	3 124
Fonctionnement	2 237	1 837	1 495	1 572
Intervention	6 100	8 600	5 986	5 566
Investissement	1 639	1 639	1 284	923
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 209	15 309	11 889	11 185
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	601	601

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	11 795	11 430
Subvention pour charges de service public	4 999	4 999
Autres financements de l'État	6 100	6 100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	606	0
Recettes propres	90	331
Recettes fléchées	0	788
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	788
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	11 795	12 218
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 033
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 514	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	3 233 3 124	101 70	101 76	0 0	0 0	0 0	0 0	3 334 3 194	3 334 3 199

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
02 Dépenses immobilières	0 0	501 498	501 498	0 0	0 0	0 0	0 0	501 498	501 498
03 Moyens généraux	0 0	728 656	728 681	0 0	0 0	4 0	4 0	732 656	732 681
04 Informatique	0 0	907 271	507 317	0 0	0 0	1 635 1 284	1 635 923	2 542 1 554	2 142 1 241
05 Interventions	0 0	0 0	0 0	6 100 5 986	8 600 5 566	0 0	0 0	6 100 5 986	8 600 5 566
Total	3 233 3 124	2 237 1 495	1 837 1 572	6 100 5 986	8 600 5 566	1 639 1 284	1 639 923	13 209 11 889	15 309 11 185

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 514	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	342 887	339 787
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	346 401	339 787
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	346 401	339 787

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 033
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	342 949	326 075
Autres encaissements non budgétaires	0	422
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	342 949	327 530
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 452	12 257
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 452	12 257
Total des financements	346 401	339 787

* Voté

La différence entre la prévision et l'exécution 2019 concernant le solde budgétaire s'explique par la sous-exécution de la sphère "interventions" (provenant du niveau de paiements réalisé en 2019 au titre du plan (d'urgence guyane) et par la sous-exécution des dépenses d'investissement (report du développement du module informatique "Canne") et des

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

dépenses de fonctionnement (décalage de facturation et de prestation concernant les dépenses d'audit et de maintenance informatique).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	40	41	38
– sous plafond	40	41	38
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total sous plafond au 31 /12/2019 est de 38,48 ETPT, dont 24,53 ETPT d'agents titulaires de la fonction publique et 13,95 ETPT de contractuels de droit public.

Le plafond d'emplois exécuté en 2019 représente 93,85 % du plafond d'emplois notifié. La sous-exécution constatée s'explique par le décalage des recrutements et non par des suppressions d'emploi.

ONF - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public industriel et commercial créé par la loi n° 64-1268 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la forêt et de l'environnement. Ses principales missions consistent à mettre en œuvre le régime forestier et à assurer la gestion et l'équipement des bois et forêts de l'État.

L'année 2019 correspond à la quatrième année du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2015 et signé le 7 mars 2016 par la Fédération nationale des communes forestières, l'ONF et l'État. L'ONF doit poursuivre sa recherche de gains de productivité en optimisant ses recettes et en maîtrisant ses charges. Le suivi de l'exécution du contrat est assuré par un ensemble d'indicateurs.

L'année 2019 a été marquée par une crise sanitaire dans les forêts (sécheresse, scolytes), notamment en région Grand-Est.

Une mission interministérielle (CGAAER, CGEDD, IGF, IGA) a été initiée fin 2018 à la demande du Gouvernement. Elle a remis ses propositions durant l'été 2019 qui contribueront à la préparation du futur contrat, afin que celui-ci participe à l'objectif de relance de la filière engagé dans le cadre du plan d'action interministériel forêt-bois.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	181 127	181 119	178 851	178 851	178 389	178 558
Subventions pour charges de service public	180 880	180 880	178 851	178 851	173 105	173 154
Dotations en fonds propres						
Transferts	247	239			5 284	5 404
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	287	285	359	359	655	615
Subventions pour charges de service public	287	285	359	359	299	296
Transferts					356	319
P175 – Patrimoines					15	21
Transferts					15	21
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					5	5
Transferts					5	5
P203 – Infrastructures et services de transports					37	32
Subventions pour charges de service public						32
Transferts					37	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	4 715	5 045	5 500	5 500	7 137	7 127
Subventions pour charges de service public					156	103
Transferts	4 715	5 045	5 500	5 500	6 981	7 023
P181 – Prévention des risques	3 256	3 256	3 340	3 340	3 166	3 595
Subventions pour charges de service public	3 256	3 256	3 340	3 340	3 212	3 595
Transferts					-46	
P174 – Énergie, climat et après-mines					100	
Transferts					100	
P123 – Conditions de vie outre-mer					146	131
Transferts					146	131
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)						61
Transferts						61
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					210	286
Subventions pour charges de service public						41
Transferts					210	246
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	2 505	2 505			8 172	8 172
Subventions pour charges de service public	2 505	2 505			8 172	8 172
Total	191 890	192 210	188 050	188 050	198 032	198 603

Plusieurs programmes participent au financement de l'ONF. Au titre de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » il s'agit des programmes 149 « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières » à titre principal et 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ». La mission « Écologie, développement et aménagement durable » finance quant à elle l'ONF au travers des programmes 113 « Paysages, eau et biodiversité » et 181 « Prévention des risques ».

S'agissant du programme 149, les crédits versés pour 179 M€ en 2019, en SCSP et transferts (changement d'imputation en cours d'année), sur l'action 24 « Gestion durable de la forêt et filière bois » financent :

- le versement compensateur (140,4 M€) ;
- la subvention exceptionnelle d'équilibre (6,5 M€) ;

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

- des missions d'intérêt général confiées par l'État à l'établissement (26 M€). Par rapport à la LFI 2019, les montants ont été versés nets de la mise en réserve (portée par la ligne « subvention d'équilibre ») ;
- diverses conventions avec l'ONF, pour 2,55 M€ en AE et 1,93 M€ en CP, qui ont notamment permis de financer le dispositif d'aide aux scolytes pour la mobilisation des bois contaminés par ce ravageur en forêt domaniale, les travaux du réseau de suivi des écosystèmes forestiers, l'évaluation et l'homologation des variétés issues des vergers à graines de l'État et le programme de conservation des ressources génétiques forestières.
- d'autres actions pour 4 M€

S'agissant du programme 206, les crédits proviennent de l'action relevant du département « Santé des forêts » pour un montant de 0,66 M€ en AE et 0,62 M€ en CP, au titre de conventions mises en œuvre en 2019.

Les crédits issus des programmes 113 et 181 concernent les missions d'intérêt général confiées à l'ONF au titre de la prévention des risques, notamment liés aux incendies, et la préservation de la biodiversité. Pour le programme 113, ils se montent à 7,1 M€ en AE et en CP et à 3,1 M€ en AE et 3,6 M€ en CP pour le programme 181.

Les crédits du programme 723 correspondent au reversement du produit des ventes des maisons forestières réalisées en 2019.

COMPTES FINANCIERS 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	476 800	462 218	Subventions de l'État	188 050	186 191
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>100 810</i>	<i>96 492</i>	– subventions pour charges de service public	182 550	176 812
			– crédits d'intervention(transfert)	5 500	9 379
Fonctionnement autre que les charges de personnel	387 580	435 019	Fiscalité affectée	30 100	31 917
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	30 860	35 105
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	73 960	91 084	Autres produits	615 370	643 648
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>73 260</i>	<i>89 920</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>10 720</i>	<i>18 466</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>700</i>	<i>1 164</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>34 400</i>	<i>57 371</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>5 000</i>	<i>6 159</i>
Total des charges	864 380	897 237	Total des produits	864 380	896 861
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		376
Total : équilibre du CR	864 380	897 237	Total : équilibre du CR	864 380	897 237

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	23 840	8 712
Investissements	94 420	85 451	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	17 400	5 845
			Autres ressources	37 610	65 791
Remboursement des dettes financières	60 000	0	Augmentation des dettes financières	60 000	
Total des emplois	154 420	85 451	Total des ressources	138 850	80 348
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 570	5 103

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Compte de résultat

Le résultat de l'exercice s'est établi à -0,4 M€ en 2019 contre -4,8 M€ en 2018.

L'ONF a réalisé un chiffre d'affaires « Bois » à hauteur de 256,1 M€, soit un repli de 21,4 M€ par rapport à l'exécution 2018 (277,5 M€). Cette importante variation s'explique d'une part par une baisse des ventes de chênes, l'année 2018 restant une année exceptionnelle sur ce secteur, et d'autre part par l'impact de la crise sanitaire des scolytes sur les forêts domaniales.

Le total des charges s'élève à 897,2 M€, soit 30,4 M€ de plus par rapport à l'exécution 2018 (866,8 M€). Les charges externes s'établissent à 219,6 M€, contre 195,1 M€ en 2018. Cette forte augmentation s'explique entre autres par des coûts d'exploitation des bois plus importants, du fait de la crise sanitaire des scolytes en forêt domaniale.

Les charges de personnel sont en baisse, à 462,2 M€, soit -9,7 M€ par rapport à l'exécution 2018. Cela s'explique par une diminution des effectifs qui permet de compenser notamment les surcoûts issus de décisions prises depuis la mise en œuvre du COP (augmentation du point d'indice, déploiement du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)) et par le remplacement partiel de fonctionnaires par des salariés de droit privé, conduisant à des économies sur le CAS pension.

L'augmentation des dotations aux provisions (89,9 M€ en réalisé 2019 contre 73,2 M€ en budget initial) s'explique par la comptabilisation de 14 M€ de dotations aux provisions pour reconstitution.

Concernant les ressources versées par l'État (voir tableau de financement de l'État), il est à noter que l'intégralité du versement compensateur a été versé (140,4 M€) mais que la subvention d'équilibre a été diminuée de 6 M€ du fait de la mise en réserve. Les missions d'intérêt général ont été financées à coût complet par le MAA (pour 26 M€) ainsi que par d'autres commanditaires (ministère de la transition écologique et solidaire, ministère des outre-mers). Enfin, les transferts réalisés en 2019 sont en augmentation par rapport à la prévision entre autres pour couvrir le dispositif "scolytes" pour l'exploitation des bois contaminés.

Les frais de garderie versés par les communes forestières (31,9 M€ en 2019) comportent, depuis 2012, un versement fixe par hectare de 2 € en plus d'un pourcentage sur l'ensemble des produits forestiers (bois, chasse, concessions, etc.) de l'année N-1.

Enfin, le résultat est équilibré grâce aux produits de cessions immobilières importants (57,4 M€ en réalisé 2019, contre 34,4 M€ en prévision 2019 et 6 M€ en réalisé 2018), notamment la vente du siège de l'ONF.

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | OPÉRATEURS

La ligne « investissements » du tableau de financement abrégé intègre :

- les investissements (hors prêts), qui s'établissent à 74,9 M€ (contre 79,9 M€ en 2018). Les investissements en forêts (travaux forestiers et touristiques) s'élèvent à 50 M€ tandis que les investissements propres se chiffrent à 24,9 M€ ;
- les autres emplois (dont forêts remises en gestion), pour 10,5 M€.

L'année 2019 se termine avec un fonds de roulement de -7,2 M€. Le besoin de financement total de l'Office (cumul lignes de trésorerie et emprunts) au 31/12/19 s'établit à -351,7 M€, soit une dégradation de 4,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Pour info, le tableau par destination est le suivant :

DEPENSES PAR DESTINATION	BI	CF	BI
	2019	2019	2020
Personnel	476 800	462 218	463 721
Fonctionnement	313 620	343 935	359 881
Intervention	0	0	0
Investissement	154 420	85 457	102 002
Total	944 840	891 610	925 604

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
Aucune destination indiquée	476 800 0	313 620 0	0 0	154 420 0	944 840 0
Total	476 800 0	313 620 0	0 0	154 420 0	944 840 0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	9 038	8 916	8 551
– sous plafond	8 441	8 536	8 059
– hors plafond	597	380	492
<i>dont contrats aidés</i>	597		144
<i>dont apprentis</i>			348
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total au 31/12/2019 est de 8 551 ETPT et se décompose en :

- 8 059 ETPT sous plafond, dont 4 821 ETPT pour le secteur public et 3 238 ETPT pour le secteur privé ;

- 492 ETPT sous contrats aidés et contrat d'apprentissage, comptabilisés hors plafond.

Le schéma d'emplois de -80 ETP prévu en LFI 2019 a été réalisé.